

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel  
de Normandie**

Exercice clos le 31 décembre 2019

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**KPMG S.A.**  
Tour Egho  
2, avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris-La Défense Cedex  
S.A. au capital de € 5 497 100  
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie**

Exercice clos le 31 décembre 2019

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

A l'Assemblée Générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### **■ Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable concernant l'application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 de la nouvelle norme IFRS 16 « Contrats de location » exposé dans les notes 1.1 « Normes applicables et comparabilité » et 1.2 « Principes et méthodes comptables » ainsi que dans les autres notes de l'annexe aux comptes consolidés présentant des données chiffrées liées aux incidences de ce changement.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### ■ Dépréciations des crédits sur une base individuelle

Risque identifié	Notre réponse
<p>Du fait de son activité, la caisse régionale est exposée à un risque significatif de crédit sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture. Comme indiqué dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés, les encours en défaut (<i>Bucket 3</i>) sont dits dépréciés lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de ces actifs financiers. Le montant de ces dépréciations, appelées pertes de crédit avérées à maturité, correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus à maturité (incluant le principal et les intérêts).</p> <p>S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la direction de la caisse régionale est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement.</p> <p>Nous avons considéré la détermination de ces dépréciations portant sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture comme un point clé de l'audit en raison de leur importance dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour déterminer les flux futurs estimés. Ces dépréciations sont intégrées dans le montant total des dépréciations individuelles, qui s'élève à M€ 191,7, présentées dans la note 3.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction pour évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser.</p> <p>Nous avons en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de la caisse régionale afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte comptabilisation ;</li><li>▶ testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par la caisse régionale relatifs à ces procédures ;</li><li>▶ analysé les hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit ;</li><li>▶ mis en œuvre des procédures analytiques sur la couverture des encours douteux par marché et par strate d'encours.</li></ul>

## ■ Risque de crédit et estimation des pertes attendues sur les expositions n'étant pas en défaut

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme indiqué dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés, la caisse régionale comptabilise des corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues (« <i>Expected Credit Losses</i> » ou « <i>ECL</i> ») dès la comptabilisation initiale d'un instrument financier (crédit, titre de dette, garantie, etc.), au titre des pertes de crédit attendues sur 12 mois (<i>Bucket 1</i>), et si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, à maturité (<i>Bucket 2</i>).</p> <p>Les corrections de valeur reposent sur des estimations qui intègrent des paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut tenant compte de données macro-économiques prospectives (<i>Forward Looking</i>) appréciées au niveau du Groupe Crédit Agricole et au niveau de la caisse régionale au regard de ses propres portefeuilles de crédits.</p> <p>Ces corrections de valeur représentent en cumul sur les prêts et créances sur la clientèle et sur les engagements par signature au 31 décembre 2019 un montant de M€ 67,4, comme détaillé dans la note 3.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit en raison de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ l'importance des zones de jugement entrant dans la détermination des modèles, des risques liés à la qualité des données qui les alimentent et des risques liés à leur insertion opérationnelle ;</li> <li>▶ l'importance des crédits à la clientèle dans le bilan, et du recours à de nombreux paramètres et hypothèses appliqués pour décliner la méthode sur plusieurs types de portefeuilles (entreprises, particuliers, crédit à la consommation, etc.), dont par exemple des informations prospectives (<i>Forward Looking</i> central et local) ou des critères de transfert parmi les catégories d'expositions homogènes de risques (<i>Bucket 1 et Bucket 2</i>).</li> </ul>	<p>Dans le cadre de l'audit des comptes consolidés, nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ prendre connaissance, lors d'un examen critique, des conclusions des travaux réalisés à notre demande par les auditeurs de la consolidation du Groupe Crédit Agricole, avec l'aide de leurs experts sur les modèles de dépréciations. Ces travaux couvrent en particulier les aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ les principes méthodologiques suivis pour la construction des modèles,</li> <li>▶ la qualité des données utilisées pour calibrer les paramètres utilisés dans les modèles (probabilité de défaut « PD », et perte en cas de défaut « Loss Given Default » ou « LGD »),</li> <li>▶ la gouvernance des modèles au regard des modalités de détermination et de changement des paramètres, du processus de validation indépendante et des modalités de <i>backtesting</i>,</li> <li>▶ la réalisation de tests applicatifs ciblés sur les principales fonctionnalités de l'outil utilisé pour déterminer les corrections de valeur ;</li> </ul> </li> <li>▶ tester par sondages la qualité des données des expositions entrant dans le modèle de provisionnement sur la base d'un échantillon de dossiers ;</li> <li>▶ tester la correcte application des principes retenus en matière de segmentation des expositions entre les catégories d'expositions homogènes de risques (<i>Bucket 1 et Bucket 2</i>) ;</li> <li>▶ contrôler le déversement des expositions servant de base au calcul des dépréciations et des provisions dans l'outil de provisionnement ;</li> <li>▶ apprécier les hypothèses et la documentation fournie par la caisse régionale sur la justification des paramètres conjoncturels et/ou structurels locaux retenus pour l'application du <i>Forward Looking</i> ;</li> <li>▶ analyser l'évolution des expositions et des corrections de valeur par catégorie homogène de risque sur l'exercice 2019.</li> </ul> <p>Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations données dans les annexes aux comptes consolidés, au regard des exigences de la norme IFRS 9 au 31 décembre 2019.</p>

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

### ■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie par votre assemblée générale du 4 juillet 2005 pour le cabinet KPMG S.A. et du 24 mars 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG S.A. était dans la quinzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la neuvième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 2005.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse régionale ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### ■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse régionale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

## ■ Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit

Nous remettons au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 2 mars 2020

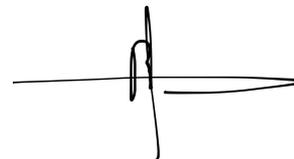
Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.



Pascal Brouard

ERNST & YOUNG et Autres



Bernard Heller

***Caisse Régionale de Crédit Agricole  
Mutuel de Normandie***

**COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2019**

**Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole  
Mutuel de Normandie en date du 24 janvier 2020 et soumis à l'approbation de  
l'Assemblée générale ordinaire en date du 26 mars 2020**

## SOMMAIRE

<b>CADRE GENERAL.....</b>	<b>6</b>
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE.....	6
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE.....	7
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE.....	9
INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES.....	16
<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES .....</b>	<b>18</b>
COMPTE DE RESULTAT .....	18
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES .....	19
BILAN ACTIF.....	20
BILAN PASSIF .....	21
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	22
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE .....	23
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS.....</b>	<b>26</b>
1        PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES.....	26
1.1 <i>Normes applicables et comparabilité</i> .....	26
1.2 <i>Principes et méthodes comptables</i> .....	31
1.3 <i>Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)</i> .....	68
2        PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE.....	73
3        GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE .....	74
3.1 <i>Risque de crédit</i> .....	74
3.2 <i>Risque de marché</i> .....	101
3.3 <i>Risque de liquidité et de financement</i> .....	106
3.4 <i>Comptabilité de couverture</i> .....	108
3.5 <i>Risques opérationnels</i> .....	113
3.6 <i>Gestion du capital et ratios réglementaires</i> .....	113

4	NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES .....	115
4.1	<i>Produits et charges d'intérêts</i> .....	115
4.2	<i>Produits et charges de commissions</i> .....	116
4.3	<i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i> .....	116
4.4	<i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</i> .....	117
4.5	<i>Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</i> .....	117
4.6	<i>Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat</i> .....	118
4.7	<i>Produits (charges) nets des autres activités</i> .....	118
4.8	<i>Charges générales d'exploitation</i> .....	118
4.9	<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i> .....	119
4.10	<i>Coût du risque</i> .....	120
4.11	<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i> .....	121
4.12	<i>Impôts</i> .....	121
4.13	<i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i> .....	122
5	INFORMATIONS SECTORIELLES .....	126
6	NOTES RELATIVES AU BILAN.....	127
6.1	<i>Caisse, banques centrales</i> .....	127
6.2	<i>Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat</i> .....	127
6.3	<i>Instruments dérivés de couverture</i> .....	130
6.4	<i>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i> .....	130
6.5	<i>Actifs financiers au coût amorti</i> .....	131
6.6	<i>Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue</i> .....	133
6.7	<i>Expositions au risque souverain</i> .....	135
6.8	<i>Passifs financiers au coût amorti</i> .....	137
6.9	<i>Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers</i> .....	138

6.10	<i>Actifs et passifs d'impôts courants et différés</i> .....	140
6.11	<i>Comptes de régularisation actif, passif et divers</i> .....	141
6.14	<i>Immeubles de placement</i> .....	142
6.15	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i> .....	142
6.17	<i>Provisions</i> .....	143
6.18	<i>Dettes subordonnées</i> .....	145
6.19	<i>Capitaux propres</i> .....	145
6.20	<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i> .....	149
6.21	<i>Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle</i> .....	149
7	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS .....	151
7.1	<i>Détail des charges de personnel</i> .....	151
7.2	<i>Effectif moyen de la période</i> .....	151
7.3	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i> .....	151
7.4	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies</i> .....	151
7.5	<i>Autres avantages sociaux</i> .....	154
7.6	<i>Rémunérations de dirigeants</i> .....	155
8	CONTRATS DE LOCATION.....	156
8.1	<i>Contrats de location dont le Groupe est preneur</i> .....	156
8.2	<i>Contrats de location dont le Groupe est bailleur</i> .....	157
9	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES .....	158
10	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS .....	160
11	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS .....	161
11.1	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti</i> .....	163
11.2	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i> .....	166
12	IMPACTS DES EVOLUTIONS COMPTABLES OU AUTRES EVENEMENTS .....	172
13	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2019 .....	174
13.1	<i>Information sur les filiales</i> .....	174

13.2	<i>Composition du périmètre</i> .....	174
14	PARTICIPATIONS ET ENTITES STRUCTUREES NON CONSOLIDEES .....	179
14.1	<i>Participations non consolidées</i> .....	179
14.2	<i>Informations sur les entités structurées non consolidées</i> .....	180
15	ÉVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2019.....	183

**Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers**

## **CADRE GENERAL**

### ***Présentation juridique de l'entité***

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie est une société coopérative à capital et personnel variables, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de CAEN (France) sous le numéro 478 834 930 code APE 6419Z.

Son siège social est établi, 15, Esplanade Brillaud de Lajardière à CAEN 14000.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire et est régie par le Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, 95 Caisses Locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les états financiers consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, incluent les comptes de la Caisse régionale, les comptes des 95 Caisses Locales, dans le cadre de la gestion du portefeuille, un Fonds dédié « ELSTAR », et quatre Sociétés Techniques de Titrisation.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 24 Janvier 2020.

Le cumul des comptes de résultat des Caisses Locales fait apparaître un résultat net de 4,0 millions d'euros après encaissement de 2,0 millions d'euros d'intérêts sur les parts sociales de la Caisse régionale.

Le résultat du fonds dédié ELSTAR s'élève à 0,03 millions d'euros.

## ***Organigramme simplifié du Crédit Agricole***

### **Un Groupe bancaire d'essence mutualiste**

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 10,5 millions de sociétaires qui élisent quelques 29 658 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

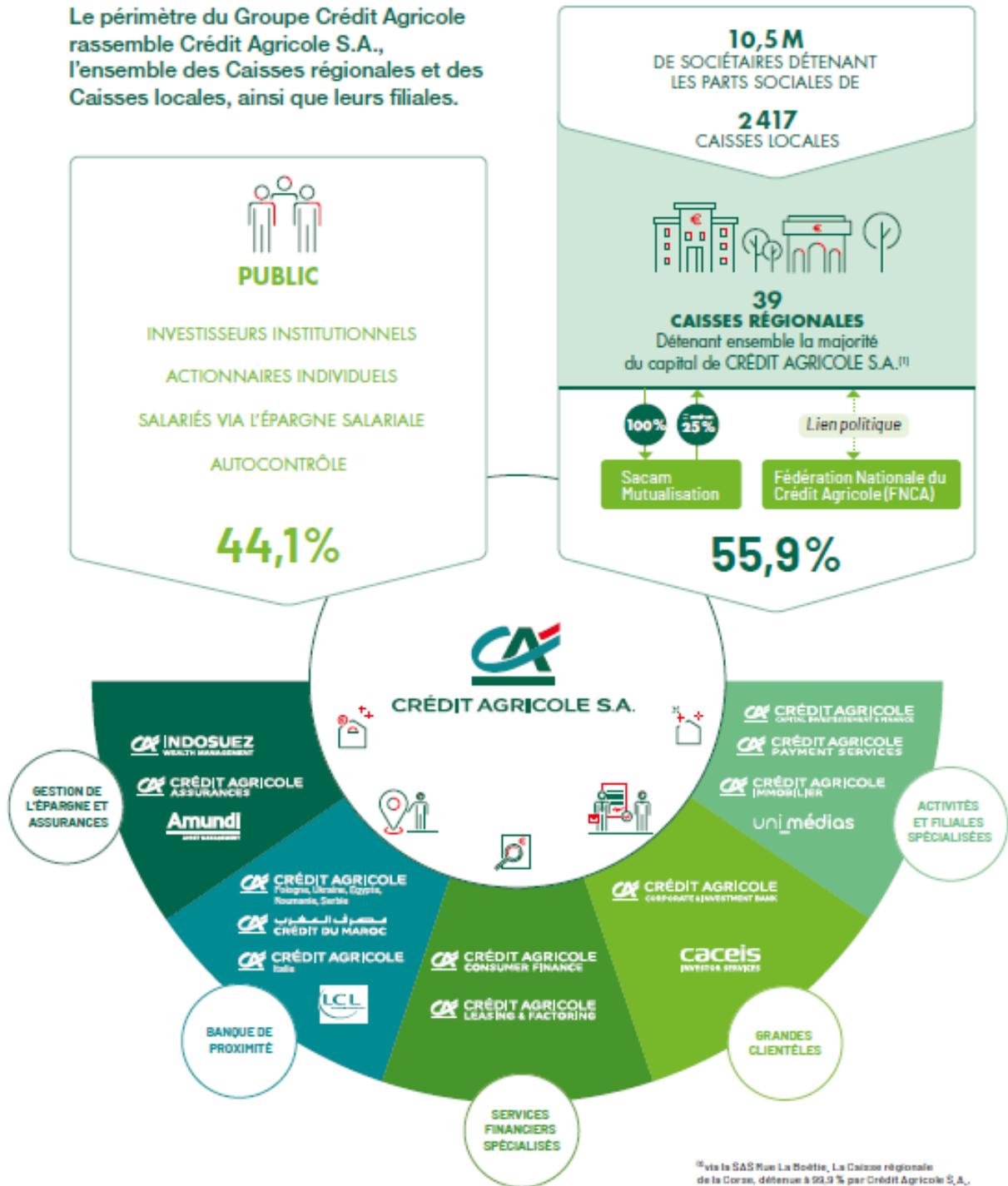
La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

# LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Le périmètre du Groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



(1) via la SAS Rue La Boétie. La Caisse régionale de la Corse, détenue à 99,9 % par Crédit Agricole S.A., est actionnaire de Sacam Mutualisation.

## ***Relations internes au Crédit Agricole***

### **➤ Mécanismes financiers internes**

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Dettes envers les établissements de crédit".

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Dettes envers la clientèle".

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de trois à dix ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

### ➤ **Couverture des risques de Liquidité et de Solvabilité**

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

L'ACPR, autorité de résolution nationale, considère la stratégie de résolution « *single point of entry* » (point d'entrée unique ou SPE) comme la plus appropriée s'agissant du système bancaire français. Le groupe Crédit Agricole a retenu le modèle du SPE. A ce titre, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, serait ce point d'entrée unique dans l'hypothèse

d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole. Compte tenu des mécanismes de solidarité existant au sein du Groupe, la Caisse régionale ne peut pas être mise en résolution de manière individuelle.

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

L'Autorité de résolution peut ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

L'Autorité de résolution peut utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution doivent être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve de certaines exceptions. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesure de résolution sont mis en œuvre tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre

d'une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du *No Creditor Worse Off than on Liquidation* – NCWOL visé à l'article L 613-57.I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

L'Autorité de résolution peut mettre en œuvre les outils de renflouement interne (bail-in). En cas de résolution opérée sur le groupe Crédit Agricole, l'Autorité de résolution pourrait ainsi décider d'appliquer une mesure de « bail-in » aux parts sociales, CCI et CCA, c'est-à-dire déprécier leur valeur minimale afin d'absorber les pertes et aux instruments de dette, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes. Dans ce cas l'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe.

Les autres mesures de résolution que l'Autorité de résolution peut mettre en œuvre sont pour l'essentiel ; la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

➤ **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant signé le 19 décembre 2013 et amendé par deux avenants en 2016 respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3), s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1<sup>er</sup> juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1<sup>er</sup> mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant désormais aux participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels : on parle désormais des garanties Switch Assurance. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement, en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales ;
- les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Sur le plan comptable :

Les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèse raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations détenues dans Crédit Agricole Assurances. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

### **Informations relatives aux parties liées**

Les caisses locales détiennent 4 912 208 parts sociales de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie pour un montant de 98,244 millions d'euros.

Les Caisses locales ont perçu principalement de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie :

- 2,0 M€ au titre des revenus des parts sociales
- 1,6 M€ au titre des intérêts des comptes-courants
- 0,1 M€ au titre des commissions de caution (pour 1 seule caisse locale)

En termes de positions, en date de clôture au 31/12/2019 les opérations intragroupe significatives concernent :

- les comptes-courants bloqués des Caisses Locales dont le cumul des soldes s'établit à 61,8 M€
- les BMTN subordonnés des Caisses Locales 105,7 M€
- les comptes courants ordinaires des Caisses Locales ouverts dans les livres de la Caisse régionale dont le cumul des soldes s'établit à 7,0 M€
- le montant des garanties données par les Caisses Locales (3,0 M€) à la Caisse régionale

### **Avec le Fonds dédié ELSTAR**

La Caisse régionale détient 30 parts du fonds dédié ELSTAR pour un montant nominal de 300 K€.

### **Avec CREDIT AGRICOLE SA**

Engagement donné à Crédit Agricole SA à titre de convention de garantie sur les fonds propres : 1 464 460 milliers d'euros.

### **Principaux dirigeants**

#### **Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie**

Membres du conseil d'administration :

- Daniel Epron – Président ;
- Christine Hoflack – Vice-présidente ;

- Olivier Borel – Vice-président ;
- Denis Malbault – Vice-président ;
- Jean-Louis Belloche ;
- Sylvain Bourdet ;
- Jacques Chevalier ;
- Alain Garafan ;
- Benoît Hulmer ;
- Sandrine Lecoq ;
- Vincent Leroy ;
- Hubert Leterrier ;
- Maryvonne Ligot ;
- Céline Mazier ;
- Pia Maria Robine ;
- Ingrid Schade ;
- Jean Vanryckeghem.

Membres du comité de direction :

- Pascal Delheure – Directeur général depuis le 2 janvier 2019 ;
- Jean-Michel Gergely – Directeur général adjoint ;
- Jérôme Guiard – Directeur général adjoint ;
- Jean-Yves Batard – Direction des Services Bancaires, des Engagements et des Risques ;
- Jean-François Benazet – Direction de la Communication, de la Banque en Ligne et de la Vie Coopérative ;
- Stéphane Binet – Direction des Entreprises et des Institutionnels ;
- Christophe Ciraud – Direction des Marchés et de l'expérience Client ;
- Eric Felten – Direction des Finances, du Pilotage, des Moyens Logistiques et Technologiques jusqu'au 22 février 2019 ;
- Alexandre Marret – Direction des Finances, du Pilotage, des Moyens Logistiques et Technologiques depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019;
- Christophe Jacolin – Direction du Développement des Ressources Humaines et de la Transformation ;
- Claude Le Bars – Direction Commerciale.

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## COMPTE DE RESULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et produits assimilés	4.1	359 477	362 630
Intérêts et charges assimilées	4.1	(178 257)	(182 278)
Commissions (produits)	4.2	212 172	207 648
Commissions (charges)	4.2	(38 984)	(35 115)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	326	2 433
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		854	2 577
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		(528)	(144)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	42 379	37 112
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclable</i>		(50)	(796)
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		42 429	37 908
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produits des autres activités	4.7	1 015	1 044
Charges des autres activités	4.7	(3 641)	(3 955)
<b>Produit net bancaire</b>		<b>394 487</b>	<b>389 519</b>
Charges générales d'exploitation	4.8	(236 439)	(234 716)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.9	(14 804)	(11 598)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>143 244</b>	<b>143 205</b>
Coût du risque	4.10	(21 129)	(12 564)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>122 115</b>	<b>130 641</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.11	11	(91)
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>122 126</b>	<b>130 550</b>
Impôts sur les bénéfices	4.12	(29 822)	(29 888)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		-	-
<b>Résultat net</b>		<b>92 304</b>	<b>100 662</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		1	-
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>92 303</b>	<b>100 662</b>

## RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b>Résultat net</b>		<b>92 304</b>	<b>100 662</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.13	(809)	(610)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	4.13	(631)	1 153
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.13	72 201	(93 790)
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>70 761</b>	<b>(93 247)</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>(1 899)</b>	<b>3 684</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>4.13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>4.13</b>	<b>68 862</b>	<b>(89 563)</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.13	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.13	208	(199)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.13	-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>208</b>	<b>(199)</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>(53)</b>	<b>51</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>4.13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>4.13</b>	<b>155</b>	<b>(148)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>4.13</b>	<b>69 017</b>	<b>(89 711)</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>161 321</b>	<b>10 951</b>
Dont part du Groupe		161 320	10 951
Dont participations ne donnant pas le contrôle		1	-
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.13		(11)

## BILAN ACTIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Caisse, banques centrales	6.1	96 550	93 688
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1-6.2- 6.6-6.7	184 174	223 119
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		1 259	3 719
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		182 915	219 400
Instruments dérivés de couverture	3.1-3.2- 3.4	3 201	8 076
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-6.4- 6.6-6.7	1 446 733	1 440 352
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		-	65 882
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		1 446 733	1 374 470
Actifs financiers au coût amorti	3.1-3.3- 6.5-6.6- 6.7	16 890 123	15 919 406
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		1 227 256	1 117 133
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		15 146 482	14 216 231
<i>Titres de dettes</i>		516 385	586 042
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		46 472	10 074
Actifs d'impôts courants et différés (1)	6.10	49 506	44 620
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	343 147	263 763
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement	6.14	2 037	2 131
Immobilisations corporelles (1)	6.15	123 894	110 359
Immobilisations incorporelles (1)	6.15	211	3 091
Ecarts d'acquisition		-	-
<b>Total de l'actif</b>		<b>19 186 048</b>	<b>18 118 679</b>

(1) Cf. note 10 Impacts des évolutions comptables ou autres évènements sur les impacts de première application de la norme IFRS 16 Contrats de location au 1er janvier 2019

## BILAN PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Banques centrales	6.1	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	139 835	145 654
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		9 549	14 707
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		130 286	130 947
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	106 811	64 673
Passifs financiers au coût amorti		15 865 631	14 996 083
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	3.3-6.8	9 796 494	9 506 459
<i>Dettes envers la clientèle</i>	3.1-3.3-6.8	5 750 976	5 108 431
<i>Dettes représentées par un titre</i>	3.2-3.3-6.8	318 161	381 193
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		5 967	1 999
Passifs d'impôts courants et différés (1) (2)	6.10	100	415
Comptes de régularisation et passifs divers (1)	6.11	254 257	289 323
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		-	-
Provisions (2)	6.18	54 864	44 838
Dettes subordonnées		-	-
<b>Total dettes</b>		<b>16 427 465</b>	<b>15 542 985</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>2 758 583</b>	<b>2 575 694</b>
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>2 758 573</b>	<b>2 575 683</b>
Capital et réserves liées		466 818	434 685
Réserves consolidées		1 935 032	1 844 933
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		264 420	195 403
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		-	-
Résultat de l'exercice		92 303	100 662
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>10</b>	<b>11</b>
<b>Total du passif</b>		<b>19 186 048</b>	<b>18 118 679</b>

(1) Cf. note 12 Impacts des évolutions comptables ou autres événements sur les impacts de première application de la norme IFRS 16 Contrats de location au 1er janvier 2019

(2) Cf. note 12 Impacts des évolutions comptables ou autres événements sur les impacts du reclassement des provisions pour risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat de la rubrique Provisions vers la rubrique Passifs d'impôts courants et différés.

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

	Part du Groupe											Capitaux propres consolidés
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capitaux propres		
	Capital	Prime et réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables					
<i>En milliers d'euros</i>												
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2018 Publié</b>	<b>206 081</b>	<b>2 041 031</b>	-	-	<b>2 247 112</b>	<b>53 398</b>	<b>(5 368)</b>	<b>48 030</b>	-	<b>2 295 142</b>	<b>11</b>	<b>2 295 153</b>
Impacts nouvelles normes	-	23 009	-	-	23 009	(53 406)	290 489	237 083	-	260 092	-	260 092
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2018</b>	<b>206 081</b>	<b>2 064 040</b>	-	-	<b>2 270 121</b>	<b>(8)</b>	<b>285 121</b>	<b>285 113</b>	-	<b>2 555 234</b>	<b>11</b>	<b>2 555 245</b>
Augmentation de capital	18 253	-	-	-	18 253	-	-	-	-	18 253	-	18 253
Dividendes versés en 2018	-	(9 962)	-	-	(9 962)	-	-	-	-	(9 962)	-	(9 962)
Mouvements liés aux paiements en actions	-	57	-	-	57	-	-	-	-	57	-	57
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>18 253</b>	<b>(9 905)</b>	-	-	<b>8 348</b>	-	-	-	-	<b>8 348</b>	-	<b>8 348</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	-	(11)	-	-	(11)	(148)	(89 563)	(89 711)	-	(89 722)	-	(89 722)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	(11)	-	-	(11)	-	(89 947)	(89 947)	-	(89 958)	-	(89 958)
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	837	837	-	837	-	837
Résultat 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	100 662	100 662	-	100 662
Autres variations (1)	(12)	1 173	-	-	1 161	-	-	-	-	1 161	-	1 161
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2018</b>	<b>224 322</b>	<b>2 055 297</b>	-	-	<b>2 279 619</b>	<b>(156)</b>	<b>195 558</b>	<b>195 402</b>	<b>100 662</b>	<b>2 575 683</b>	<b>11</b>	<b>2 575 694</b>
Affectation du résultat 2018	-	100 662	-	-	100 662	-	-	-	(100 662)	1	-	-
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2019</b>	<b>224 322</b>	<b>2 155 959</b>	-	-	<b>2 380 281</b>	<b>(156)</b>	<b>195 558</b>	<b>195 402</b>	-	<b>2 575 684</b>	<b>11</b>	<b>2 575 694</b>
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2019 Retraité</b>	<b>224 322</b>	<b>2 155 959</b>	-	-	<b>2 380 281</b>	<b>(156)</b>	<b>195 558</b>	<b>195 402</b>	-	<b>2 575 684</b>	<b>11</b>	<b>2 575 694</b>
Augmentation de capital	32 133	-	-	-	32 133	-	-	-	-	32 133	-	32 133
Dividendes versés en 2019	-	(10 363)	-	-	(10 363)	-	-	-	-	(10 363)	-	(10 363)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	32	-	-	32	-	-	-	-	32	(32)	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	20	-	-	20	-	-	-	-	20	-	20
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>32 133</b>	<b>(10 311)</b>	-	-	<b>21 822</b>	-	-	-	-	<b>21 822</b>	<b>(32)</b>	<b>21 790</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	-	(153)	-	-	(153)	156	68 862	69 018	-	68 865	-	68 865
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	(153)	-	-	(153)	-	69 319	69 319	-	69 166	-	69 166
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	457	457	-	457	-	457
Résultat 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	92 303	92 303	1	92 304
Autres variations	-	(100)	-	-	(100)	-	-	-	-	(100)	30	(70)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2019</b>	<b>256 455</b>	<b>2 145 395</b>	-	-	<b>2 401 850</b>	-	<b>264 420</b>	<b>264 420</b>	<b>92 303</b>	<b>2 758 573</b>	<b>10</b>	<b>2 758 583</b>

(1) Ce poste intègre un impact de 1,2 millions d'euros au titre de passifs jugés prescrits à l'issue de nouvelles analyses juridiques, et qui auraient dû être décomptabilisés antérieurement à l'exercice 2018.

## **TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>122 126</b>	<b>130 550</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		14 803	11 598
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		29 000	6 528
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-
Résultat net des activités d'investissement		(11)	91
Résultat net des activités de financement		72	35
Autres mouvements		(26 105)	6 026
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b>		<b>17 759</b>	<b>24 278</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		353 891	849 386
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(290 825)	(829 620)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		113 326	(93 660)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		(99 842)	71 474
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence		-	-
Impôts versés		(36 394)	(21 718)
<b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>		<b>40 156</b>	<b>(24 138)</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>		<b>180 041</b>	<b>130 690</b>
Flux liés aux participations		(1 905)	(1 801)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(19 349)	(15 272)
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>		<b>(21 254)</b>	<b>(17 073)</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (1)		21 770	8 291
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		(3 648)	25 398
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>		<b>18 122</b>	<b>33 689</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)</b>		<b>176 909</b>	<b>147 306</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>		<b>459 937</b>	<b>312 631</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		93 688	97 975
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		366 249	214 656
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		<b>636 846</b>	<b>459 937</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		96 550	93 688
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		540 296	366 249
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>176 909</b>	<b>147 306</b>

\* Composé du solde net du poste "Caisse et banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

\*\* Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et

emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.8 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole) ;

(1) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse régionale de Crédit Agricole de Normandie à ses actionnaires, à hauteur de 10 363 milliers d'euros pour l'année **2019** minoré de l'augmentation de capital pour 32 133 milliers d'euros pour l'année 2019.

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

### **1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.**

#### **1.1 Normes applicables et comparabilité**

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2019 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting\\_en](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en)

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2018.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2019 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2019.

Celles-ci portent sur :

<b>Normes, Amendements ou Interprétations</b>	<b>Date de publication par l'Union européenne</b>	<b>Applicable dans le Groupe</b>	<b>Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du</b>
<b>IFRS 16 Contrats de location</b> Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de location et des interprétations liées (IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 Avantages dans les contrats de location et SIC 27 Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location)	31 octobre 2017 (UE 2017/1986)	Oui	1 <sup>er</sup> janvier 2019

<b>Amendement à IFRS 9 <i>Instruments financiers</i></b>  Options de remboursement anticipé avec pénalité négative	22 mars 2018  (UE 2018/498)	Oui	1 <sup>er</sup> janvier 2019  (1)
<b>Interprétation IFRIC 23 <i>Positions fiscales incertaines</i></b>  Clarifications à IAS 12 <i>Impôt sur le résultat</i>	24 octobre 2018  (UE 2018/1595)	Oui  (2)	1 <sup>er</sup> janvier 2019
<b>Améliorations des IFRS cycle 2015-2017 :</b>  - IAS 12 <i>Impôt sur le résultat</i>  - IAS 23 <i>Coût d'emprunt</i>  - IFRS 3/IFRS 11 <i>Regroupement d'entreprises</i>	15 mars 2019  (UE 2019/412)	Oui  Oui  Oui	1 <sup>er</sup> janvier 2019  1 <sup>er</sup> janvier 2019  1 <sup>er</sup> janvier 2019
<b>Amendement à IAS 28 <i>Participations dans des entreprises associées et des coentreprises</i></b>  Précisions pour l'investisseur sur la comptabilisation des intérêts long terme accordés à une entreprise associée / coentreprise	11 février 2019  (UE 2019/237)	Oui	1 <sup>er</sup> janvier 2019
<b>Amendement à IAS 19 <i>Avantages au personnel</i></b>  Clarifications sur les conséquences d'une modification, réduction ou liquidation de régime sur la détermination du coût des services rendus et de l'intérêt net	14 mars 2019  (UE 2019/402)	Oui	1 <sup>er</sup> janvier 2019

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018.

(2) L'application de l'interprétation IFRIC 23 n'a pas eu d'impact significatif sur les capitaux propres du Groupe au 1er janvier 2019. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie a reclassé à cette même date les provisions pour risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat de la rubrique « Provisions » vers la rubrique « Passifs d'impôts courants » au bilan.

Ainsi, le groupe Crédit Agricole publie pour la première fois à compter du 1er janvier 2019 ses états financiers IFRS en application de la norme IFRS 16 *Contrats de location* (cf. chapitre 1.2 "Principes et méthodes comptables").

La norme IFRS 16 *Contrats de location* remplace la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 Avantages dans les contrats de location et SIC 27 Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location).

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité pour les preneurs. IFRS 16 impose pour les preneurs un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Pour la première application de la norme IFRS 16, le Groupe a choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée sans retraitement des informations comparatives 2019 conformément au paragraphe C5(b) de la norme IFRS 16. Selon cette approche, pour les contrats antérieurement classés en contrats de location simple en application d'IAS 17, le Groupe a comptabilisé au 1<sup>er</sup> janvier 2019 une dette locative égale à la valeur actualisée des paiements de loyers restants et un actif au titre du droit d'utilisation égal au montant de la dette locative ajusté, le cas échéant, du montant des loyers payés d'avance ou à payer qui étaient comptabilisés dans l'état de la situation financière immédiatement avant la date de première application.

Pour les contrats de location précédemment classés en tant que contrats de location-financement, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie a reclassé la valeur comptable de l'actif et de la dette comptabilisés selon IAS 17 immédiatement avant la date de première application en tant que droit d'utilisation (immobilisation corporelles) et dette locative (passifs divers) à la date de première application.

L'application de la norme IFRS 16 n'a pas d'impact sur les capitaux propres.

A la date de transition, le Groupe a choisi d'appliquer les mesures simplificatrices suivantes proposées par la norme :

- Absence d'ajustement au titre des contrats dont la durée résiduelle en date d'application est inférieure à douze mois. Cela concerne notamment les baux 3/6/9 qui sont en situation de tacite prolongation à la date de première application. Conformément à l'IFRIC update de mars 2019 ainsi qu'à la recommandation AMF 2019-13, le Groupe n'a pas pris en considération la décision de l'IFRS IC du 26/11/2019 relative à la détermination de la durée de location IFRS16 dans les états financiers au 31 décembre 2019, afin de disposer du temps nécessaire pour analyser les conséquences comptables de cette décision au cours de l'exercice 2020. En

conséquence, les principes et méthodes comptables des états financiers annuels au 31 décembre 2019 n'ont pas été impactés.

- Absence d'ajustement au titre des contrats de location dont les biens sous-jacents sont de faible valeur.
- Ajustement du droit d'utilisation du montant comptabilisé au 31 décembre 2018 dans l'état de la situation financière au titre de la provision pour contrats déficitaires.
- Exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation du droit d'utilisation.

Le Groupe a également choisi de ne pas réapprécier si un contrat est ou contient un contrat de location à la date de transition. Pour les contrats conclus avant la date de transition, le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 aux contrats identifiés comme des contrats de location en application d'IAS 17 et IFRIC 4.

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est le taux d'endettement marginal à la date d'application initiale d'IFRS 16, fondé sur la durée résiduelle du contrat au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les droits d'utilisation constatés à la date de première application concernent essentiellement les baux immobiliers (agences bancaires).

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

<b>Normes, Amendements ou Interprétations</b>	<b>Date de publication par l'Union européenne</b>	<b>Applicable dans le Groupe</b>	<b>Date de 1<sup>ère</sup> application obligatoire : exercices ouverts à compter du</b>
<b>Amendement aux références au Cadre Conceptuel dans les normes IFRS</b>	6 décembre 2019 (UE 2019/2075)	Oui	1 <sup>er</sup> janvier 2020
<b>IAS 1/IAS 8 Présentation des états financiers</b>  Définition de la matérialité	10 décembre 2019 (UE 2019/2104)	Oui	1 <sup>er</sup> janvier 2020
<b>Amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Instruments financiers</b>  Réforme des taux d'intérêt de référence	15 janvier 2020 (UE 2020/34)	Oui	1 <sup>er</sup> janvier 2020 (1)

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Instruments financiers sur la réforme des taux d'intérêt de référence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2019 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2019.

Par ailleurs, un amendement à une norme existante, publié par l'IASB, est également en attente d'adoption par l'Union européenne : il s'agit de l'amendement à IFRS 3 *Regroupement d'entreprises* (avec possibilité d'application anticipée).

### **Réforme IBOR**

Le groupe Crédit Agricole, en tant qu'utilisateur d'indices critiques, est fortement sensibilisé à l'importance des indices de référence et aux enjeux relatifs à leur évolution qui s'opère dans le cadre des réformes en cours.

Le projet « Benchmarks » du groupe Crédit Agricole pilote la transition des indices de référence pour le Groupe et veille à la mise en conformité des entités avec la BMR (Benchmark Regulation). Il a été lancé auprès des entités du Groupe pour préparer l'ensemble des métiers et accompagner les clients dans les transitions vers les nouveaux taux de référence.

Il s'est organisé pour recenser et analyser les impacts induits par la réforme. Une cartographie recense, notamment, l'ensemble des expositions et contrats permettant d'estimer l'exposition consolidée du groupe Crédit Agricole à la réforme.

Les principaux indices auxquels les relations de couverture du Groupe sont exposées sont les suivants :

- EONIA
- Indices critiques définis dans la BMR: Euribor, Libor USD, Libor GBP, Libor JPY, Libor CHF, Libor EUR, Wibor, Stibor + Hibor

Considérant les éléments disponibles à ce jour, pour les contrats Eonia, la période d'incertitude sur le devenir de cet indice devrait se terminer le 3 janvier 2022. Pour les autres indices, les différents travaux en cours ne permettent pas, à ce stade, d'établir une date de fin d'application.

Au 31 décembre 2019, ce recensement fait apparaître un montant nominal des instruments de couverture impactés par la réforme de 3,3 milliards d'euros.

Le Groupe appliquera les amendements à IFRS 9 publiés par l'IASB le 26 septembre 2019 tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt.

## 1.2 Principes et méthodes comptables

### ➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les actifs d'impôts différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

### ➤ Instruments financiers (IFRS 9, IAS 32 et 39)

#### ✓ Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une

autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

✓ **Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers**

- Evaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

- Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classement soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Pour les instruments dérivés, ils sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier, le montant est ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur (cf. paragraphe "*Provisionnement pour risque de crédit*").

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

### ✓ **Actifs financiers**

- Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur. Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (i.e. actions).
- 

- Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépend de deux critères réunis : le modèle de gestion défini au niveau portefeuille et l'analyse des caractéristiques contractuelles déterminé par instrument de dette sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion :

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le *modèle collecte* dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- Le *modèle collecte et vente* dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- Le modèle *autre / vente* dont l'objectif principal est de céder les actifs.

Lorsque la stratégie que suit le management pour la gestion d'actifs financiers ne correspond ni au modèle collecte, ni au modèle collecte et vente, ces actifs financiers sont classés dans un portefeuille dont le modèle de gestion est autre / vente. Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

- Les caractéristiques contractuelles (test "*Solely Payments of Principal & Interests*" ou test "SPPI") :

Le test "SPPI" regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou *Benchmark test*) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

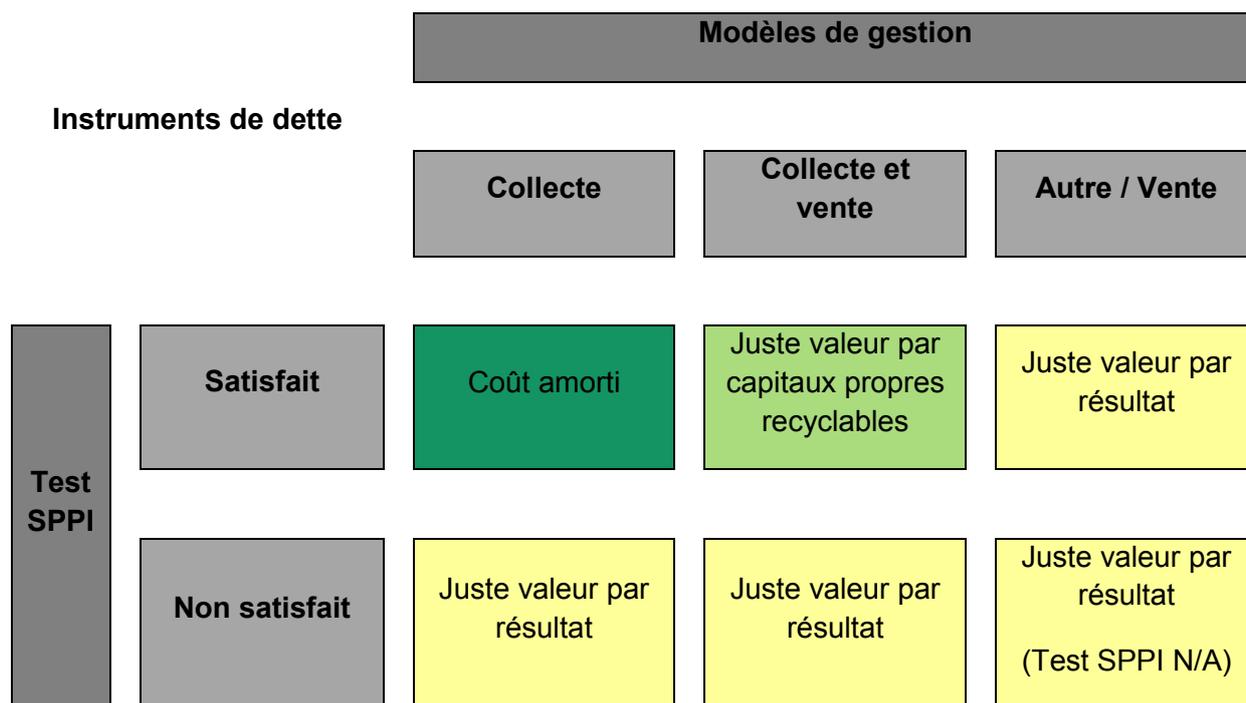
Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs

financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des "tranches").

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas le test "SPPI" nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche "*look-through*" et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test "SPPI" peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :



❖ Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de règlement- livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie d'actifs financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique "Provisionnement pour risque de crédit".

#### ❖ Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle collecte et vente et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction. L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique "Provisionnement pour risque de crédit" (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

#### ❖ Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession;
- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.
- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test "SPPI". C'est notamment le cas des OPC ;
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie choisit la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours. Les intérêts de ces instruments sont comptabilisés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature sont enregistrés à la date de règlement- livraison.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

- Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

- ❖ Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Ils sont enregistrés à la date de règlement - livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

- ❖ Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique dès la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

- Reclassement d'actifs financiers

En cas de changement important de modèle économique dans la gestion des actifs financiers (nouvelle activité, acquisition d'entités, cession ou abandon d'une activité significative), un reclassement de ces actifs financiers est nécessaire. Le reclassement s'applique à la totalité des actifs financiers du portefeuille à partir de la date de reclassement.

Dans les autres cas, le modèle de gestion reste inchangé pour les actifs financiers existants. Si un nouveau modèle de gestion est identifié, il s'applique de manière prospective, aux nouveaux actifs financiers, regroupés dans un nouveau portefeuille de gestion.

- Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrée) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat *pro rata* temporis sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

- Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont

comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test "SPPI".

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées en résultat sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

### ✓ **Passifs financiers**

- Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

- Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

- Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'un des trois cas prévus par la norme ci-après, peuvent être évalués à la juste valeur par résultat sur option : émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, réduction ou élimination de distorsion de traitement comptable ou groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable.

- Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivés) sont évalués au coût amorti.

Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des "Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.17 "Provisions".

- Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

- Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

- Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistré comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote/surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au TIE d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

### ✓ **Dépréciation / provisionnement pour risque de crédit**

- Champ d'application

Conformément à IFRS 9, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ("*Expected Credit Losses*" ou "*ECL*") sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat;

- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IAS 17 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments en juste valeur par contrepartie résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

- Risque de crédit et étapes de dépréciation / provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (*Buckets*) :

- 1<sup>ère</sup> étape (*Bucket 1*) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2<sup>ème</sup> étape (*Bucket 2*) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes attendues à maturité;
- 3<sup>ème</sup> étape (*Bucket 3*) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en *bucket 3* ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en *bucket 2*, puis en *bucket 1* en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

- Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours en défaut (*Bucket 3*) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Sur le périmètre "Grandes clientèles" : la contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après régularisation complète du retard constaté et des autres éléments déclencheurs du défaut (levée du défaut pour la société mère, levée d'une alerte ayant entraîné le défaut, etc.).

Sur le périmètre de la "Banque de proximité" : les encours en défaut ne retournent en encours non en défaut qu'après régularisation intégrale des impayés.

- La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("*Loss Given Default*" ou "*LGD*").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les paramètres IFRS 9 sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le Groupe et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Les modalités de mesure des ECL tiennent compte des biens affectés en garantie et des autres rehaussements de crédit qui font partie des modalités contractuelles et que l'entité ne comptabilise pas séparément. L'estimation des insuffisances de flux de trésorerie attendues d'un instrument financier garanti reflète le montant et le calendrier de recouvrement des garanties. Conformément à la norme IFRS 9, la prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie applique des paramètres complémentaires pour le forward looking sur des expositions classées en Bucket 1 et en Bucket 2 pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe.
  - Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (*Buckets*).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur 2 niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du *Forward Looking* local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en *Bucket 2* (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Bucket 1* à *Bucket 2* des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Bucket 2*.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le groupe

Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (*Bucket 1*).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Bucket 1* et provisionnées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés "*Investment Grade*", en date d'arrêt, seront classés en *Bucket 1* et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;

- les titres notés "*Non-Investment Grade*" (NIG), en date d'arrêté, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Bucket 2* (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Bucket 3*).

- Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement du titre en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre "Facteurs de risque" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A., les restructurations de créances correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance ;
- Un client en situation financière difficile.

Par "modification de contrat", sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par "refinancement", sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (*Bucket 3*).

La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de "créance restructurée" est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisé au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur comptable de la créance ;
- Et la somme des flux futurs de trésorerie théoriques du prêt "restructuré", actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer immédiatement en coût du risque.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en Produit Net Bancaire.

- Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tout passage en perte, un provisionnement en *Bucket 3* aura dû être constitué (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en "Produit net bancaire" pour les intérêts.

### ✓ Instruments financiers dérivés

- Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

- La comptabilité de couverture

- Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro couverture lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

- Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- La couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*). Notamment :

- Le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Des précisions sur la stratégie de gestion des risques du Groupe et son application sont apportées dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

- Evaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à son classement. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

### ✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de

crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA décrit dans le chapitre 5 "Facteurs de risque et Pilier 3" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

- Juste valeur des émissions structurées

Conformément à la norme IFRS 13, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le *spread* émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les *Credit default Swaps* (CDS) nominatifs cotés (ou CDS *Single Name*) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange...*), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marché observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité

implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

#### ✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

#### ✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- Les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables;
- Les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

#### ✓ **Engagements de financement et garanties financières donnés**

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre "Dépréciation" ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients".

### ➤ Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux (hors impôt sur le résultat) ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;

- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.17 "Provisions".

### ➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies ;
- les autres avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de cessation d'emploi.

#### ✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisé la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels *de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, présents à la clôture de l'exercice*, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique Provisions. Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique Provisions.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

### ➤ **Impôts courants et différés (IAS 12)**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou la perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement

n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
  - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
  - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général

des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées d'impôts sur les sociétés (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

Dans le cadre des contrats de location IFRS 16, un impôt différé passif est comptabilisé sur le droit d'utilisation et un impôt différé actif sur la dette locative pour les contrats de location dont le Groupe est preneur.

L'impôt exigible et différé sont comptabilisés dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale :
  - a) soit sur la même entité imposable,
  - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat donnent lieu à la comptabilisation d'une créance ou d'une dette d'impôt courant lorsque la probabilité de recevoir l'actif ou de payer le passif est jugée plus probable qu'improbable.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat.

## ➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 35 ans
Second œuvre	10 à 20 ans
Installations techniques	10 à 20 ans
Agencements	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	5 à 10 ans (dégressif ou linéaire)

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

#### ➤ Opérations en devises (IAS 21)

En date d'arrêté, les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros, monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole.

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires (ex : instruments de dette) et non monétaires (ex : instruments de capitaux propres).

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte trois exceptions :

- sur les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres recyclables ;
- sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère, les écarts de change sont comptabilisés en capitaux propres recyclables pour la part efficace ;

- sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les écarts de change liés aux variations de juste de valeur du risque de crédit propre sont enregistrés en capitaux propres non recyclables.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon le traitement comptable de ces éléments avant conversion :

- les éléments au coût historique restent évalués au cours de change du jour de la transaction (cours historique) ;
- les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres non recyclables si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres non recyclables.

#### ➤ **Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients (IFRS 15)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif.

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associé à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).
  - a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
  - b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

#### ➤ **Contrats de location (IFRS 16)**

Le Groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

#### **Contrats de location dont le Groupe est bailleur**

Les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location-financement, soit en opérations de location simple.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur. L'analyse de la substance économique des opérations de location-financement conduit le bailleur à :
  - a) Sortir du bilan l'immobilisation louée ;
  - b) Constaté une créance financière sur le client parmi les « actifs financiers au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir par le bailleur au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
  - c) Comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles portant sur la créance financière et la valeur nette comptable de l'immobilisation louée.

- d) Décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts d'autre part l'amortissement du capital.
- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et enregistre les produits de location de manière linéaire parmi les « produits des autres activités » au compte de résultat.

### **Contrats de location dont le Groupe est preneur**

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

En France, la durée retenue pour les baux commerciaux dits « 3/6/9 » est généralement de 9 ans avec une période initiale non résiliable de 3 ans.

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée. Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux et la TVA non déductible sur les loyers sont exclus du calcul de la dette et sont comptabilisés en charges générales d'exploitation.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du preneur sur la durée du contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable. Le taux d'endettement marginal tient compte de la structure de paiement des loyers.

La charge au titre des contrats de location est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance, des coûts de remise en état et diminuée des avantages incitatifs à la location. Il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à douze mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan, les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Conformément aux dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

### **1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)**

#### **➤ Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

#### **✓ Consolidation des Caisses régionales**

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de Normandie représentent les éléments principaux qui caractérisent

généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

#### ✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de

diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

## ✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 28, les participations minoritaires détenues par les entités pour lesquelles l'option prévue par l'article 18 de cette norme a été retenue, sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature.

Les filiales détenues à 100% que sont la SAS SOFINORMANDIE, la SAS Normandie Immobilier (Square Habitat), la SAS Britline et la SAS Foncière de l'Esplanade ne sont pas consolidées bien que détenues à 100% car leur contribution serait non significative tant au niveau du résultat que du bilan.

## ➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

#### ➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

## **2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période**

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2019 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 13 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2019".

- **Opération de titrisation**

Au 31/12/2019, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2019) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales et LCL le 23 mai 2019. Cette transaction est le second RMBS français auto-souscrit du Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2019 pour un montant de 15 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, la caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 321 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2019. Elle a souscrit des obligations senior pour 275 millions d'euros et pour 46 millions d'euros des titres subordonnés.

### **3      *Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture***

Le pilotage des risques bancaires au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie est assuré par la Direction Contrôle permanent. Cette direction est rattachée au Directeur général et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre "Facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables figurent dans les états financiers.

#### **3.1      *Risque de crédit***

*(Cf. chapitre "Facteurs de risque – Risques de crédit")*

##### ***3.1.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période***

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

## Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>586 206</b>	<b>(164)</b>	-	-	-	-	<b>586 206</b>	<b>(164)</b>	<b>586 042</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-	-	-	-			-	-	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers Bucket 3 (1)	-	-	-	-			-	-	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-			-	-	
<b>Total après transferts</b>	<b>586 206</b>	<b>(164)</b>	-	-	-	-	<b>586 206</b>	<b>(164)</b>	<b>586 042</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>(69 674)</b>	<b>17</b>	-	-	-	-	<b>(69 674)</b>	<b>17</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	5 468	(15)	-	-			5 468	(15)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(75 142)	26	-	-			(75 142)	26	
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-			-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		6		-				6	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre	-	-	-	-			-	-	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-			-	-	
Autres	-	-	-	-			-	-	
<b>Total</b>	<b>516 532</b>	<b>(147)</b>	-	-	-	-	<b>516 532</b>	<b>(147)</b>	<b>516 385</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-		-				-		
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>516 532</b>	<b>(147)</b>	-	-	-	-	<b>516 532</b>	<b>(147)</b>	<b>516 385</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-				-		

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

## Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
<b>Au 31 décembre 2018</b>	17 550	-	14	-	-	-	17 564	-	17 564
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Bucket 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	17 550	-	14	-	-	-	17 564	-	17 564
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	(465)	-	-	-	-	-	(465)	-	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(465)	-	-	-	-	-	(465)	-	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	17 085	-	14	-	-	-	17 099	-	17 099
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(387)	-	(4)	-	-	-	(391)	-	-
<b>Au 31 décembre 2019</b>	16 698	-	10	-	-	-	16 708	-	16 708
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des rattachées.

## Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>13 010 025</b>	<b>(15 435)</b>	<b>1 173 318</b>	<b>(51 670)</b>	<b>281 936</b>	<b>(181 943)</b>	<b>14 465 279</b>	<b>(249 048)</b>	<b>14 216 231</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>(62 745)</b>	<b>(6 756)</b>	<b>4 967</b>	<b>15 186</b>	<b>57 778</b>	<b>(29 870)</b>	-	<b>(21 440)</b>	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(496 624)	1 478	496 624	(5 505)			-	(4 027)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	454 543	(8 349)	(454 543)	18 166			-	9 817	
Transferts vers Bucket 3 (1)	(25 336)	124	(46 625)	3 390	71 961	(37 799)	-	(34 285)	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	4 672	(9)	9 511	(865)	(14 183)	7 929	-	7 055	
<b>Total après transferts</b>	<b>12 947 280</b>	<b>(22 191)</b>	<b>1 178 285</b>	<b>(36 484)</b>	<b>339 714</b>	<b>(211 813)</b>	<b>14 465 279</b>	<b>(270 488)</b>	<b>14 194 791</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>1 041 138</b>	<b>7 367</b>	<b>(73 275)</b>	<b>(11 869)</b>	<b>(49 728)</b>	<b>20 111</b>	<b>918 135</b>	<b>15 609</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	3 350 682	(4 691)	177 514	(8 572)			3 528 196	(13 263)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(2 308 965)	4 334	(250 719)	8 730	(36 715)	27 316	(2 596 399)	40 380	
Passages à perte					(12 681)	12 342	(12 681)	12 342	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	(579)	-	(70)	-	(332)	32	(981)	32	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		7 724		(12 027)		(21 839)		(26 142)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	2 260	-	2 260	
<b>Total</b>	<b>13 988 418</b>	<b>(14 824)</b>	<b>1 105 010</b>	<b>(48 353)</b>	<b>289 986</b>	<b>(191 702)</b>	<b>15 383 414</b>	<b>(254 879)</b>	<b>15 128 535</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	4 874		(648)		13 721		17 947		
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>13 993 292</b>	<b>(14 824)</b>	<b>1 104 362</b>	<b>(48 353)</b>	<b>303 707</b>	<b>(191 702)</b>	<b>15 401 361</b>	<b>(254 879)</b>	<b>15 146 482</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations dees rattachées

## Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>En milliers d'euros</i>								
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>65 882</b>	-	-	-	-	-	<b>65 882</b>	-
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-	-	-	-			-	-
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-			-	-
Transferts vers Bucket 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>65 882</b>	-	-	-	-	-	<b>65 882</b>	-
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>(65 882)</b>	-	-	-	-	-	<b>(65 882)</b>	-
Réévaluation de juste valeur sur la période	2 202				-		2 202	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	95 608	-	-	-			95 608	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(163 692)	-	-	-	-	-	(163 692)	-
Passages à perte					-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit de modèles sur la période								
Changements dans le modèle / méthodologie								
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-		-		-		-	
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur les établissements de crédit**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie n'a pas de prêts et créances sur les établissements de crédit à la juste valeur par capitaux propres.

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur la clientèle**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie n'a pas de prêts et créances sur la clientèle à la juste valeur par capitaux propres.

## **Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>1 233 996</b>	<b>(1 871)</b>	<b>49 018</b>	<b>(2 733)</b>	<b>1 422</b>	<b>(284)</b>	<b>1 284 436</b>	<b>(4 888)</b>	<b>1 279 548</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>(8 619)</b>	<b>(222)</b>	<b>7 896</b>	<b>372</b>	<b>723</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>150</b>	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(18 291)	57	18 291	(189)			-	(132)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	10 245	(279)	(10 245)	561			-	282	
Transferts vers Bucket 3 (1)	(686)	1	(214)	1	900	(2)	-	-	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	113	(1)	64	(1)	(177)	2	-	-	
<b>Total après transferts</b>	<b>1 225 377</b>	<b>(2 093)</b>	<b>56 914</b>	<b>(2 361)</b>	<b>2 145</b>	<b>(284)</b>	<b>1 284 436</b>	<b>(4 738)</b>	<b>1 279 698</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>13 074</b>	<b>272</b>	<b>(16 664)</b>	<b>773</b>	<b>(64)</b>	<b>(132)</b>	<b>(3 654)</b>	<b>913</b>	
Nouveaux engagements donnés (2)	678 387	(938)	15 184	(550)			693 571	(1 488)	
Extinction des engagements	(666 201)	1 005	(32 252)	1 306	-	-	(698 453)	2 311	
Passages à perte	-	-	-	-	(4)	-	(4)	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		205		17		(132)		90	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	888	-	404	-	(60)	-	1 232	-	
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>1 238 451</b>	<b>(1 821)</b>	<b>40 250</b>	<b>(1 588)</b>	<b>2 081</b>	<b>(416)</b>	<b>1 280 782</b>	<b>(3 825)</b>	<b>1 276 957</b>

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

## **Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>232 370</b>	<b>(219)</b>	<b>4 742</b>	<b>(367)</b>	<b>1 888</b>	<b>(1 529)</b>	<b>239 000</b>	<b>(2 115)</b>	<b>236 885</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>(1 189)</b>	<b>(12)</b>	<b>932</b>	<b>(8)</b>	<b>257</b>	<b>(2)</b>	<b>-</b>	<b>(22)</b>	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(2 408)	9	2 408	(106)			-	(97)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	1 229	(21)	(1 229)	97			-	76	
Transferts vers Bucket 3 (1)	(10)	-	(247)	1	257	(2)	-	(1)	
<b>Total après transferts</b>	<b>231 181</b>	<b>(231)</b>	<b>5 674</b>	<b>(375)</b>	<b>2 145</b>	<b>(1 531)</b>	<b>239 000</b>	<b>(2 137)</b>	<b>236 863</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>1 340</b>	<b>(21)</b>	<b>1 239</b>	<b>(164)</b>	<b>80</b>	<b>(79)</b>	<b>2 659</b>	<b>(264)</b>	
Nouveaux engagements donnés (2)	48 015	(93)	4 566	(248)			52 581	(341)	
Extinction des engagements	(46 984)	96	(3 328)	80	-	-	(50 312)	176	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(24)		4		(79)		(99)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	309	-	1	-	80	-	390	-	
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>232 521</b>	<b>(252)</b>	<b>6 913</b>	<b>(539)</b>	<b>2 225</b>	<b>(1 610)</b>	<b>241 659</b>	<b>(2 401)</b>	<b>239 258</b>

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

### 3.1.2 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Bucket 3).

**Actifs financiers non soumis aux exigences de dépréciation (comptabilisés à la juste valeur par résultat)**

	31/12/2019					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs défenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)</b>	<b>35 722</b>	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 259	-	-	-	-	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	34 463	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>3 201</b>	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>38 923</b>	-	-	-	-	-

	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs défenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)</b>	<b>74 166</b>	-	-	-	<b>14</b>	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 719	-	-	-	14	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	70 447	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>8 076</b>	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>82 242</b>	-	-	-	<b>14</b>	-

## Actifs financiers soumis aux exigences de dépréciation

	31/12/2019					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs défenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautonnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Titres de dettes</b>	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>15 679 575</b>	-	<b>3 719 423</b>	<b>488 396</b>	<b>6 373 042</b>	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	112 005	-	32 659	3 626	45 565	-
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>16 708</b>	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>15 146 482</b>	-	<b>3 719 423</b>	<b>488 396</b>	<b>6 373 042</b>	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	112 005	-	32 659	3 626	45 565	-
<b>Titres de dettes</b>	<b>516 385</b>	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>15 679 575</b>	-	<b>3 719 423</b>	<b>488 396</b>	<b>6 373 042</b>	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	112 005	-	32 659	3 626	45 565	-

	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs défenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautonnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>65 882</b>	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Titres de dettes</b>	<b>65 882</b>	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>14 819 837</b>	-	<b>3 434 746</b>	<b>452 284</b>	<b>5 913 564</b>	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	99 993	-	31 939	3 427	37 594	-
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>17 564</b>	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>14 216 231</b>	-	<b>3 434 746</b>	<b>452 284</b>	<b>5 913 564</b>	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	99 993	-	31 939	3 427	37 594	-
<b>Titres de dettes</b>	<b>586 042</b>	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>14 885 719</b>	-	<b>3 434 746</b>	<b>452 284</b>	<b>5 913 564</b>	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	99 993	-	31 939	3 427	37 594	-

### **Engagements hors bilan soumis aux exigences de dépréciation**

	31/12/2019					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	239 258	-	-	-	-	-
dont : engagements dépréciés en date de clôture	615	-	-	-	-	-
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	1 276 957	-	82 614	28 085	174 624	-
dont : engagements dépréciés en date de clôture	1 665	-	247	53	243	-
<b>Total</b>	<b>1 516 215</b>	<b>-</b>	<b>82 614</b>	<b>28 085</b>	<b>174 624</b>	<b>-</b>
dont : engagements dépréciés en date de clôture	2 280	-	247	53	243	-

	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	236 885	-	-	-	8 484	-
dont : engagements dépréciés en date de clôture	359	-	-	-	-	-
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	1 279 548	-	82 086	19 246	233 776	-
dont : engagements dépréciés en date de clôture	1 138	-	37	-	33	-
<b>Total</b>	<b>1 516 433</b>	<b>-</b>	<b>82 086</b>	<b>19 246</b>	<b>242 260</b>	<b>-</b>
dont : engagements dépréciés en date de clôture	1 497	-	37	-	33	-

Une description des actifs détenus en garantie est présentée dans la note 9 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

#### **3.1.3 Actifs financiers modifiés**

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration. (Une définition plus détaillée des encours restructurés et leur traitement comptable est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit").

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	
<i>En milliers d'euros</i>			
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	-	-	-
Valeur comptable brute avant modification	-	-	-
Gains ou perte nets de la modification	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>(547)</b>	<b>5 025</b>	<b>11 952</b>
Valeur comptable brute avant modification	32	5 095	12 284
Gains ou perte nets de la modification	(579)	(70)	(332)
<b>Titres de dettes</b>	-	-	-
Valeur comptable brute avant modification	-	-	-
Gains ou perte nets de la modification	-	-	-

Selon les principes établis dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit", les actifs restructurés dont le stade de dépréciation correspond à celui du Bucket 2 (actifs sains) ou Bucket 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en Bucket 1 (actifs sains). La valeur comptable des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est de :

	Valeur comptable brute
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)
<i>En milliers d'euros</i>	
<b>Actifs restructurés antérieurement classés en Bucket 2 ou en Bucket 3 et reclassés en Bucket 1 au cours de la période</b>	
Prêts et créances sur la clientèle	-
<b>Total</b>	-

### 3.1.4 Concentrations du risque de crédit

Les valeurs comptables et montants des engagements sont présentés nets de dépréciations et de provisions.

#### Exposition au risque de crédit par catégories de risque de crédit

Les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalles de probabilité de défaut. La correspondance entre les notations internes et les intervalles de probabilité de défaut est détaillée dans le chapitre "Risques et pilier 3 – Gestion du risque de crédit" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

#### Actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)

En milliers d'euros	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2019				Au 31 décembre 2018			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	7 854 545	7 919		7 862 464	7 243 274	14 919		7 258 193
	0,5% < PD ≤ 2%	1 983 814	9 184		1 992 998	2 342 555	59 224		2 401 779
	2% < PD ≤ 20%	1 267 017	693 886		1 960 903	1 419 202	743 207		2 162 409
	20% < PD < 100%		221 343		224 267		221 615		221 615
	PD = 100%			224 988	224 988			211 962	211 962
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>11 108 300</b>	<b>932 332</b>	<b>224 988</b>	<b>12 265 620</b>	<b>11 005 031</b>	<b>1 038 965</b>	<b>211 962</b>	<b>12 255 958</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	2 415 369	1 115		2 416 484	1 981 415	903		1 982 318
	0,6% < PD ≤ 12%	1 002 853	127 463		1 130 316	627 335	81 585		708 920
	12% < PD < 100%		43 462		43 462		51 879		51 879
	PD = 100%			78 719	78 719			69 974	69 974
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>3 418 222</b>	<b>172 040</b>	<b>78 719</b>	<b>3 668 981</b>	<b>2 608 750</b>	<b>134 367</b>	<b>69 974</b>	<b>2 813 091</b>
<b>Dépréciations</b>		(14 971)	(48 353)	(191 702)	(255 026)	(15 599)	(51 670)	(181 943)	(249 212)
<b>Total</b>		<b>14 511 551</b>	<b>1 056 019</b>	<b>112 005</b>	<b>15 679 575</b>	<b>13 598 182</b>	<b>1 121 662</b>	<b>99 993</b>	<b>14 819 837</b>

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables**

En milliers d'euros	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2019				Au 31 décembre 2018			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,5% < PD ≤ 2%	-	-	-	-	-	-	-	-
	2% < PD ≤ 20%	-	-	-	-	-	-	-	-
	20% < PD < 100%	-	-	-	-	-	-	-	-
	PD = 100%	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Clientèle de détail</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	-	-	-	-	65 882	-	-	65 882
	0,6% < PD ≤ 12%	-	-	-	-	-	-	-	-
	12% < PD < 100%	-	-	-	-	-	-	-	-
	PD = 100%	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Hors clientèle de détail</b>	-	-	-	-	<b>65 882</b>	-	-	<b>65 882</b>	
<b>Total</b>	-	-	-	-	<b>65 882</b>	-	-	<b>65 882</b>	

**Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

En milliers d'euros	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2019				Au 31 décembre 2018			
		Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
		Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	566 851	861		567 712	467 635	346		467 981
	0,5% < PD ≤ 2%	85 884	-		85 884	165 054	2 114		167 168
	2% < PD ≤ 20%	82 752	13 225		95 977	131 932	22 504		154 436
	20% < PD < 100%		5 579		9 984		2 933		2 933
	PD = 100%			1 361	1 361			1 100	1 100
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>739 892</b>	<b>19 665</b>	<b>1 361</b>	<b>760 918</b>	<b>764 621</b>	<b>27 897</b>	<b>1 100</b>	<b>793 618</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	321 964	331		322 295	272 567	-		272 567
	0,6% < PD ≤ 12%	176 595	16 545		193 140	196 808	6 748		203 556
	12% < PD < 100%		3 709		3 709		14 373		14 373
	PD = 100%			720	720			322	322
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>498 559</b>	<b>20 585</b>	<b>720</b>	<b>519 864</b>	<b>469 375</b>	<b>21 121</b>	<b>322</b>	<b>490 818</b>
Provisions (1)		(1 821)	(1 588)	(416)	(3 825)	(1 871)	(2 733)	(284)	(4 888)
<b>Total</b>		<b>1 236 630</b>	<b>38 662</b>	<b>1 665</b>	<b>1 276 957</b>	<b>1 232 125</b>	<b>46 285</b>	<b>1 138</b>	<b>1 279 548</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

**Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

En milliers d'euros	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2019				Au 31 décembre 2018			
		Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
		Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	7 716	-		7 716	14 280	10		14 290
	0,5% < PD ≤ 2%	4 476	-		4 476	8 342	118		8 460
	2% < PD ≤ 20%	2 140	498		2 638	4 311	943		5 254
	20% < PD < 100%		116		116		226		226
	PD = 100%			61	61			91	91
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>14 332</b>	<b>614</b>	<b>61</b>	<b>15 007</b>	<b>26 933</b>	<b>1 297</b>	<b>91</b>	<b>28 321</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	158 603	-		158 603	162 218	-		162 218
	0,6% < PD ≤ 12%	-	-		-	39 566	2 353		41 919
	12% < PD < 100%		-		-		1 092		1 092
	PD = 100%			2 164	2 164			1 797	1 797
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>218 189</b>	<b>6 299</b>	<b>2 164</b>	<b>226 652</b>	<b>201 784</b>	<b>3 445</b>	<b>1 797</b>	<b>207 026</b>
Provisions (1)		(252)	(539)	(1 610)	(2 401)	(219)	(367)	(1 529)	(2 115)
<b>TOTAL</b>		<b>232 269</b>	<b>6 374</b>	<b>615</b>	<b>239 258</b>	<b>228 498</b>	<b>4 375</b>	<b>359</b>	<b>233 232</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### Concentrations du risque de crédit par agent économique

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option par agent économique

Néant

#### Actifs financiers au coût amorti par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

Actifs financiers au coût amorti	Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	1 271 047	248	-	1 271 295
Etablissements de crédit	41 898	10	-	41 908
Grandes entreprises	2 105 277	171 782	78 719	2 355 778
Clientèle de détail	11 108 300	932 332	224 988	12 265 620
Dépréciations	(14 971)	(48 353)	(191 702)	(255 026)
<b>Total</b>	<b>14 511 551</b>	<b>1 056 019</b>	<b>112 005</b>	<b>15 679 575</b>

Actifs financiers au coût amorti	Au 31 décembre 2018			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	1 281 157	-	504	1 281 661
Etablissements de crédit	56 071	14	-	56 085
Grandes entreprises	1 959 176	222 001	69 470	2 250 647
Clientèle de détail	10 317 377	951 317	211 962	11 480 656
Dépréciations	(15 599)	(51 670)	(181 943)	(249 212)
<b>Total</b>	<b>13 598 182</b>	<b>1 121 662</b>	<b>99 993</b>	<b>14 819 837</b>

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par agent économique**

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31 décembre 2018			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	41 338	-	-	41 338
Banques centrales	-	-	-	-
Etablissements de crédit	9 615	-	-	9 615
Grandes entreprises	14 929	-	-	14 929
<b>Total</b>	<b>65 882</b>	-	-	<b>65 882</b>

### Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Administration générale	35 332	14 639
Grandes entreprises	2 298 925	1 963 526
Clientèle de détail	3 416 719	3 130 266
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>5 750 976</b>	<b>5 108 431</b>

### Engagements de financement par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

<b>Engagements de financement</b>	<b>Au 31 décembre 2019</b>			
	<b>Montant de l'engagement</b>			
	<b>Engagements sains</b>		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	36 206	-	-	36 206
Grandes entreprises	462 353	20 585	720	483 658
Clientèle de détail	739 892	19 665	1 361	760 918
Provisions (1)	(1 821)	(1 588)	(416)	(3 825)
<b>Total</b>	<b>1 236 630</b>	<b>38 662</b>	<b>1 665</b>	<b>1 276 957</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

<b>Engagements de financement</b>	<b>Au 31 décembre 2018</b>			
	<b>Montant de l'engagement</b>			
	<b>Engagements sains</b>		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	41 151	-	-	41 151
Grandes entreprises	450 705	23 279	322	474 306
Clientèle de détail	742 140	25 739	1 100	768 979
Provisions	(1 871)	(2 733)	(284)	(4 888)
<b>Total</b>	<b>1 232 125</b>	<b>46 285</b>	<b>1 138</b>	<b>1 279 548</b>

**Engagements de garantie par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

Engagements de garantie	Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Grandes entreprises	218 189	6 299	2 164	226 652
Clientèle de détail	14 332	614	61	15 007
Provisions (1)	(252)	(539)	(1 610)	(2 401)
<b>Total</b>	<b>232 269</b>	<b>6 374</b>	<b>615</b>	<b>239 258</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie	Au 31 décembre 2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Grandes entreprises	218 546	4 139	1 797	224 482
Clientèle de détail	13 824	603	91	14 518
Provisions	(219)	(367)	(1 529)	(2 115)
<b>Total</b>	<b>232 151</b>	<b>4 375</b>	<b>359</b>	<b>236 885</b>

## Concentrations du risque de crédit par zone géographique

### Actifs financiers au coût amorti par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

Actifs financiers au coût amorti	Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
France (y compris DOM-TOM)	14 326 842	1 101 334	301 611	<b>15 729 787</b>
Autres pays de l'Union européenne	164 881	2 100	1 752	<b>168 733</b>
Autres pays d'Europe	6 481	491	14	<b>6 986</b>
Amérique du Nord	4 256	-	330	<b>4 586</b>
Amériques centrale et du Sud	89	-	-	<b>89</b>
Afrique et Moyen-Orient	8 642	-	-	<b>8 642</b>
Asie et Océanie (hors Japon)	14 931	439	-	<b>15 370</b>
Japon	400	8	-	<b>408</b>
Organismes supra-nationaux	-	-	-	<b>-</b>
Dépréciations	(14 971)	(48 353)	(191 702)	<b>(255 026)</b>
<b>Total</b>	<b>14 511 551</b>	<b>1 056 019</b>	<b>112 005</b>	<b>15 679 575</b>

Actifs financiers au coût amorti	Au 31 décembre 2018			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
France (y compris DOM-TOM)	13 417 487	1 169 831	279 332	<b>14 866 650</b>
Autres pays de l'Union européenne	162 208	3 060	2 245	<b>167 513</b>
Autres pays d'Europe	6 885	131	27	<b>7 043</b>
Amérique du Nord	4 823	2	332	<b>5 157</b>
Amériques centrale et du Sud	106	-	-	<b>106</b>
Afrique et Moyen-Orient	8 118	107	-	<b>8 225</b>
Asie et Océanie (hors Japon)	13 634	201	-	<b>13 835</b>
Japon	520	-	-	<b>520</b>
Organismes supra-nationaux	-	-	-	<b>-</b>
Dépréciations	(15 599)	(51 670)	(181 943)	<b>(249 212)</b>
<b>Total</b>	<b>13 598 182</b>	<b>1 121 662</b>	<b>99 993</b>	<b>14 819 837</b>

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par zone géographique**

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
France (y compris DOM-TOM)	-	-	-	-
Autres pays de l'Union européenne	-	-	-	-
Autres pays d'Europe	-	-	-	-
Amérique du Nord	-	-	-	-
Amériques centrale et du Sud	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31 décembre 2018			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
France (y compris DOM-TOM)	22 385	-	-	<b>22 385</b>
Autres pays de l'Union européenne	43 497	-	-	<b>43 497</b>
Autres pays d'Europe	-	-	-	-
Amérique du Nord	-	-	-	-
Amériques centrale et du Sud	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>65 882</b>	-	-	<b>65 882</b>

### Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
France (y compris DOM-TOM)	5 467 524	4 873 776
Autres pays de l'Union européenne	265 511	221 769
Autres pays d'Europe	2 987	4 177
Amérique du Nord	4 791	3 953
Amériques centrale et du Sud	543	487
Afrique et Moyen-Orient	4 206	2 281
Asie et Océanie (hors Japon)	5 218	1 898
Japon	196	90
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>5 750 976</b>	<b>5 108 431</b>

### Engagements de financement par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

<b>Engagements de financement</b>	<b>Au 31 décembre 2019</b>			
	<b>Montant de l'engagement</b>			
	<b>Engagements sains</b>		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
France (y compris DOM-TOM)	1 236 392	40 236	2 081	<b>1 278 709</b>
Autres pays de l'Union européenne	1 652	11	-	<b>1 663</b>
Autres pays d'Europe	49	2	-	<b>51</b>
Amérique du Nord	37	-	-	<b>37</b>
Amériques centrale et du Sud	13	-	-	<b>13</b>
Afrique et Moyen-Orient	156	1	-	<b>157</b>
Asie et Océanie (hors Japon)	151	-	-	<b>151</b>
Japon	1	-	-	<b>1</b>
Organismes supra-nationaux	-	-	-	<b>-</b>
Provisions (1)	(1 821)	(1 588)	(416)	<b>(3 825)</b>
<b>Total</b>	<b>1 236 630</b>	<b>38 662</b>	<b>1 665</b>	<b>1 276 957</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de financement	Au 31 décembre 2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
France (y compris DOM-TOM)	1 232 196	49 003	1 422	<b>1 282 621</b>
Autres pays de l'Union européenne	1 040	13	-	<b>1 053</b>
Autres pays d'Europe	54	2	-	<b>56</b>
Amérique du Nord	40	-	-	<b>40</b>
Amériques centrale et du Sud	9	-	-	<b>9</b>
Afrique et Moyen-Orient	413	-	-	<b>413</b>
Asie et Océanie (hors Japon)	243	-	-	<b>243</b>
Japon	1	-	-	<b>1</b>
Organismes supra-nationaux	-	-	-	<b>-</b>
Provisions	(1 871)	(2 733)	(284)	<b>(4 888)</b>
<b>Total</b>	<b>1 232 125</b>	<b>46 285</b>	<b>1 138</b>	<b>1 279 548</b>

**Engagements de garantie par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

Engagements de garantie	Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
France (y compris DOM-TOM)	232 467	6 913	2 225	<b>241 605</b>
Autres pays de l'Union européenne	36	-	-	<b>36</b>
Autres pays d'Europe	-	-	-	-
Amérique du Nord	-	-	-	-
Amériques centrale et du Sud	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	18	-	-	<b>18</b>
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-
Provisions (1)	(252)	(539)	(1 610)	<b>(2 401)</b>
<b>Total</b>	<b>232 269</b>	<b>6 374</b>	<b>615</b>	<b>239 258</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie	Au 31 décembre 2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
France (y compris DOM-TOM)	228 568	4 742	1 888	<b>235 198</b>
Autres pays de l'Union européenne	131	-	-	<b>131</b>
Autres pays d'Europe	-	-	-	-
Amérique du Nord	-	-	-	-
Amériques centrale et du Sud	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	18	-	-	<b>18</b>
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-
Provisions	(219)	(367)	(1 529)	<b>(2 115)</b>
<b>Total</b>	<b>228 498</b>	<b>4 375</b>	<b>359</b>	<b>233 232</b>

### 3.1.5 Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

#### Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2019								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Bucket 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Bucket 2)			Actifs dépréciés (Bucket 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Titres de dettes</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances</b>	<b>90 362</b>	<b>5 890</b>	-	<b>76 004</b>	<b>17 116</b>	<b>38</b>	<b>3 200</b>	<b>5 241</b>	<b>69 843</b>
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	15 001	400	-	10 682	2 321	-	114	1 014	12 341
Clientèle de détail	75 361	5 490	-	65 322	14 795	38	3 086	4 227	57 502
<b>Total</b>	<b>90 362</b>	<b>5 890</b>	-	<b>76 004</b>	<b>17 116</b>	<b>38</b>	<b>3 200</b>	<b>5 241</b>	<b>69 843</b>

	31/12/2018								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Bucket 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Bucket 2)			Actifs dépréciés (Bucket 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Titres de dettes</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances</b>	<b>85 068</b>	<b>5 640</b>	-	<b>78 213</b>	<b>21 419</b>	<b>177</b>	<b>3 841</b>	<b>5 033</b>	<b>67 207</b>
Administration générale	328	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	16 476	406	-	10 972	3 076	151	217	1 285	12 898
Clientèle de détail	68 264	5 234	-	67 241	18 343	26	3 624	3 748	54 309
<b>Total</b>	<b>85 068</b>	<b>5 640</b>	-	<b>78 213</b>	<b>21 419</b>	<b>177</b>	<b>3 841</b>	<b>5 033</b>	<b>67 207</b>

### 3.2 Risque de marché

(cf. Rapport de gestion page 100)

#### **Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle**

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

#### **Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif**

	31/12/2019			31/12/2019			Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>En milliers d'euros</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	-	3 190	11	3 201
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	-	3 190	11	3 201
<b>Instruments de devises</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	-	3 190	11	3 201
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif</b>	-	-	-	-	3 190	11	3 201

	31/12/2018			31/12/2018			Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>En milliers d'euros</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	1 241	6 730	105	8 076
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	1 241	6 730	105	8 076
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises</b>	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	1 241	6 730	105	8 076
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif</b>	-	-	-	1 241	6 730	105	8 076

## Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

	31/12/2019			31/12/2019			Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>En milliers d'euros</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	1 179	31 924	73 708	106 811
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	1 179	31 924	73 708	106 811
<b>Instruments de devises</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	1 179	31 924	73 708	106 811
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif</b>	-	-	-	1 179	31 924	73 708	106 811

	31/12/2018			31/12/2018			Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>En milliers d'euros</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	593	10 838	53 242	64 673
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	593	10 838	53 242	64 673
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises</b>	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	593	10 838	53 242	64 673
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif</b>	-	-	-	593	10 838	53 242	64 673

## Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

	31/12/2019			31/12/2019			Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>En milliers d'euros</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	695	219	126	1 040
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	695	219	126	1 040
<b>Instruments de devises et or</b>	-	-	-	15	-	-	15
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	710	219	126	1 055
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif</b>	-	-	-	914	219	126	1 259

	31/12/2018			31/12/2018			Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>En milliers d'euros</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	34	2 489	1 182	3 705
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	34	2 489	1 182	3 705
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises et or</b>	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	14	-	-	14
Dérivés sur actions et indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	14	-	-	14
<b>Sous-total</b>	-	-	-	48	2 489	1 182	3 719
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif</b>	-	-	-	48	2 489	1 182	3 719

## Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif

	31/12/2019			31/12/2019			Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>En milliers d'euros</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	84	9 060	180	9 324
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	84	9 060	180	9 324
<b>Instruments de devises et or</b>	-	-	-	15	-	-	15
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	6	-	-	6
Autres	-	-	-	6	-	-	6
<b>Sous-total</b>	-	-	-	105	9 060	180	9 345
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif</b>	-	-	-	309	9 060	180	9 549

	31/12/2018			31/12/2018			Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>En milliers d'euros</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	34	13 513	1 136	14 683
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	34	13 513	1 136	14 683
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises et or</b>	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	24	-	-	24
Dérivés sur actions et indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	24	-	-	24
<b>Sous-total</b>	-	-	-	58	13 513	1 136	14 707
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif</b>	-	-	-	58	13 513	1 136	14 707

### **Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>3 482 889</b>	<b>2 996 398</b>
Swaps de taux d'intérêts	3 482 889	2 996 398
<b>Instruments de devises et or</b>	<b>16 048</b>	<b>32 884</b>
Options de change	16 048	32 884
<b>Autres instruments</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total</b>	<b>3 498 937</b>	<b>3 029 282</b>
Opérations de change à terme	72 786	34 355
<b>Total notionnels</b>	<b>3 571 723</b>	<b>3 063 637</b>

### **Risque de change**

(cf. Rapport de gestion page 107)

### 3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion page107)

#### **Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle**

En milliers d'euros	31/12/2019					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	561 286	257 257	208 849	199 864	-	1 227 256
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	776 434	1 477 840	5 320 501	7 797 361	29 225	15 401 361
<b>Total</b>	<b>1 337 720</b>	<b>1 735 097</b>	<b>5 529 350</b>	<b>7 997 225</b>	<b>29 225</b>	<b>16 628 617</b>
Dépréciations	-	-	-	-	-	(254 879)
<b>Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16 373 738</b>

En milliers d'euros	31/12/2018					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	379 450	205 977	223 236	308 470	-	1 117 133
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	787 250	1 421 608	5 056 694	7 174 595	25 132	14 465 279
<b>Total</b>	<b>1 166 700</b>	<b>1 627 585</b>	<b>5 279 930</b>	<b>7 483 065</b>	<b>25 132</b>	<b>15 582 412</b>
Dépréciations	-	-	-	-	-	(249 048)
<b>Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15 333 364</b>

#### **Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle**

En milliers d'euros	31/12/2019					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 367 430	3 023 359	3 205 243	2 200 462	-	9 796 494
Dettes envers la clientèle	4 905 960	206 748	434 294	203 974	-	5 750 976
<b>Total dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>6 273 390</b>	<b>3 230 107</b>	<b>3 639 537</b>	<b>2 404 436</b>	<b>-</b>	<b>15 547 470</b>

En milliers d'euros	31/12/2018					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 304 980	2 965 039	3 229 607	2 006 833	-	9 506 459
Dettes envers la clientèle	4 374 449	213 998	494 592	25 392	-	5 108 431
<b>Total dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>5 679 429</b>	<b>3 179 037</b>	<b>3 724 199</b>	<b>2 032 225</b>	<b>-</b>	<b>14 614 890</b>

### Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

En milliers d'euros	31/12/2019					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Titres de créances négociables	123	27 969	245 205	-	-	<b>273 297</b>
Emprunts obligataires	4	-	-	44 860	-	<b>44 864</b>
<b>Total dettes représentées par un titre</b>	<b>127</b>	<b>27 969</b>	<b>245 205</b>	<b>44 860</b>	<b>-</b>	<b>318 161</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
<b>Total dettes subordonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

En milliers d'euros	31/12/2018					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Titres de créances négociables	2 921	30 803	200 065	100 000	-	<b>333 789</b>
Emprunts obligataires	9	-	-	47 395	-	<b>47 404</b>
<b>Total dettes représentées par un titre</b>	<b>2 930</b>	<b>30 803</b>	<b>200 065</b>	<b>147 395</b>	<b>-</b>	<b>381 193</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
<b>Total dettes subordonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

En milliers d'euros	31/12/2019					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Garanties financières données	350	503	-	-	-	853

En milliers d'euros	31/12/2018					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Garanties financières données	168	251	-	-	-	419

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 "Risque de marché".

### 3.4 Comptabilité de couverture

(Cf. Note 3.2 "Risque de marché" et Chapitre "Facteurs de risque – Gestion du bilan" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.)

#### **Couverture de juste valeur**

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

#### **Couverture de flux de trésorerie**

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

#### **Couverture d'un investissement net en devise**

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

#### **Instruments dérivés de couverture**

	31/12/2019			31/12/2018		
	Valeur de marché		Montant notionnel	Valeur de marché		Montant notionnel
	Positive	Négative		Positive	Négative	
<i>En milliers d'euros</i>						
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>3 201</b>	<b>106 811</b>	<b>3 101 064</b>	<b>8 076</b>	<b>64 673</b>	<b>2 564 290</b>
Taux d'intérêt	3 201	106 811	3 101 064	8 076	64 673	2 564 290
Change	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	-	-	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Total instruments dérivés de couverture</b>	<b>3 201</b>	<b>106 811</b>	<b>3 101 064</b>	<b>8 076</b>	<b>64 673</b>	<b>2 564 290</b>

**Opérations sur instruments dérivés de couverture : analyse par durée résiduelle (notionnels)**

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

	31/12/2019						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total notionnel
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>En milliers d'euros</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	450 564	1 579 597	1 070 903	3 101 064
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	450 564	1 579 597	1 070 903	3 101 064
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises</b>	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	450 564	1 579 597	1 070 903	3 101 064
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Notionnel des instruments dérivés de couverture</b>	-	-	-	450 564	1 579 597	1 070 903	3 101 064

	31/12/2018						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total notionnel
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>En milliers d'euros</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	279 906	1 344 897	939 487	2 564 290
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	279 906	1 344 897	939 487	2 564 290
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises</b>	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	279 906	1 344 897	939 487	2 564 290
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Notionnel des instruments dérivés de couverture</b>	-	-	-	279 906	1 344 897	939 487	2 564 290

La note 3.2 "Risque de marché - Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle" présente la ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture par maturité contractuelle résiduelle.

➤ **Couverture de juste valeur**

***Instruments dérivés de couverture***

	31/12/2019				31/12/2018			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif			Actif	Passif		
<i>En milliers d'euros</i>								
<b>Couverture de juste valeur</b>								
<b>Marchés organisés</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Marchés de gré à gré</b>	<b>11</b>	<b>55 918</b>	<b>(9 932)</b>	<b>256 064</b>	<b>7 372</b>	<b>52 375</b>	<b>4 590</b>	<b>419 290</b>
Taux d'intérêt	11	55 918	(9 932)	256 064	7 372	52 375	4 590	419 290
Instruments fermes	11	55 918	(9 932)	256 064	7 372	52 375	4 590	419 290
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des micro-couvertures de juste valeur</b>	<b>11</b>	<b>55 918</b>	<b>(9 932)</b>	<b>256 064</b>	<b>7 372</b>	<b>52 375</b>	<b>4 590</b>	<b>419 290</b>
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	3 190	50 893	(35 153)	2 845 000	704	12 298	(12 666)	2 145 000
<b>Total couverture de juste valeur</b>	<b>3 201</b>	<b>106 811</b>	<b>(45 085)</b>	<b>3 101 064</b>	<b>8 076</b>	<b>64 673</b>	<b>(8 076)</b>	<b>2 564 290</b>

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

## Éléments couverts

Micro-couvertures	31/12/2019				31/12/2018			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler		Valeur comptable	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
<i>En milliers d'euros</i>								
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	2 044	37 500	-	-	46
Taux d'intérêt	-	-	-	2 044	37 500	-	-	46
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	310 195	54 130	-	4 185	328 836	50 046	-	(6 093)
Taux d'intérêt	310 195	54 130	-	4 185	328 836	50 046	-	(6 093)
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif</b>	<b>310 195</b>	<b>54 130</b>	<b>-</b>	<b>6 229</b>	<b>366 336</b>	<b>50 046</b>	<b>-</b>	<b>(6 047)</b>
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-	-	-	(3 702)	106 702	3 702	-	(1 457)
Taux d'intérêt	-	-	-	(3 702)	106 702	3 702	-	(1 457)
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(3 702)</b>	<b>106 702</b>	<b>3 702</b>	<b>-</b>	<b>(1 457)</b>

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Macro-couvertures	31/12/2019		31/12/2018	
	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
<i>En milliers d'euros</i>				
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	2 828 642	(3 382)	1 784 090	(672)
<b>Total - Actifs</b>	<b>2 828 642</b>	<b>(3 382)</b>	<b>1 784 090</b>	<b>(672)</b>
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-	5 967	299 210	2 789
<b>Total - Passifs</b>	<b>-</b>	<b>5 967</b>	<b>299 210</b>	<b>2 789</b>

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » au bilan. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

### **Résultat de la comptabilité de couverture**

	31/12/2019			31/12/2018		
	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)			Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
<i>En milliers d'euros</i>						
Taux d'intérêt	(45 085)	45 087	2	(8 076)	7 916	(160)
<b>Total</b>	<b>(45 085)</b>	<b>45 087</b>	<b>2</b>	<b>(8 076)</b>	<b>7 916</b>	<b>(160)</b>

### 3.5 Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion page 109)

### 3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément au règlement européen 575/2013 (CRR), la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie est soumise au respect du ratio de solvabilité, de levier et de liquidité.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013, applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne (BCE) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Ce nouveau dispositif prudentiel consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de fonds propres et des exigences supplémentaires en matière de la liquidité et du levier.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres retraités, notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1), et de déductions des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* perpétuels ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en fonds propres, les instruments de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion exigeants. Si ces instruments ne sont pas

éligibles, et qu'ils ont été émis avant le 31/12/2011, ils font l'objet d'une clause de "grand-père" qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 permettant de les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du *Tier 1* (AT1) et du *Tier 2*. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances, quand l'établissement ne bénéficie pas de la dérogation conglomérat financier".

## 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

### 4.1 Produits et charges d'intérêts

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Sur les actifs financiers au coût amorti</b>	<b>350 543</b>	<b>351 993</b>
Opérations avec les établissements de crédit	1 681	1 818
Opérations internes au Crédit Agricole	23 871	24 963
Opérations avec la clientèle	316 152	314 929
Opérations de location-financement	-	-
Titres de dettes	8 839	10 283
<b>Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>298</b>	<b>837</b>
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	298	837
<b>Intérêts courus et échus des instruments de couverture</b>	<b>8 636</b>	<b>9 800</b>
<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>359 477</b>	<b>362 630</b>
<b>Sur les passifs financiers au coût amorti</b>	<b>(150 889)</b>	<b>(160 277)</b>
Opérations avec les établissements de crédit	(2 743)	(2 604)
Opérations internes au Crédit Agricole	(97 839)	(101 444)
Opérations avec la clientèle	(26 185)	(15 942)
Opérations de location-financement	-	-
Dettes représentées par un titre	(24 122)	(40 287)
Dettes subordonnées	-	-
<b>Intérêts courus et échus des instruments de couverture</b>	<b>(27 341)</b>	<b>(22 001)</b>
<b>Autres intérêts et charges assimilées</b>	<b>(27)</b>	<b>-</b>
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>(178 257)</b>	<b>(182 278)</b>

(1) dont 5 640 milliers d'euros sur créances dépréciées (Bucket 3) au 31 décembre 2019 contre 5 326 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

(2) dont 7 293 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2019 contre 6 740 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

## 4.2 Produits et charges de commissions

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019			31/12/2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	495	(22)	473	631	(25)	606
Sur opérations internes au Crédit Agricole	21 721	(21 164)	557	20 960	(19 410)	1 550
Sur opérations avec la clientèle	52 026	(2 380)	49 646	51 648	(2 234)	49 414
Sur opérations de change	998	-	998	888	-	888
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	17	-	17	15	-	15
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	133 781	(15 357)	118 424	130 112	(13 364)	116 748
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	3 134	(61)	3 073	3 394	(82)	3 312
<b>Total Produits et charges de commissions</b>	<b>212 172</b>	<b>(38 984)</b>	<b>173 188</b>	<b>207 648</b>	<b>(35 115)</b>	<b>172 533</b>

## 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Dividendes reçus	14	35
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	872	2 596
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	86	10
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	144	626
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	(1 640)	(1 473)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	848	799
Résultat de la comptabilité de couverture	2	(160)
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>326</b>	<b>2 433</b>

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2018		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>107 105</b>	<b>(107 103)</b>	<b>2</b>	<b>111 102</b>	<b>(111 099)</b>	<b>3</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	58 514	(48 583)	9 931	53 252	(57 843)	(4 591)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	48 591	(58 520)	(9 929)	57 850	(53 256)	4 594
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>64 990</b>	<b>(64 990)</b>	<b>-</b>	<b>16 242</b>	<b>(16 405)</b>	<b>(163)</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	50 073	(14 917)	35 156	14 452	(1 946)	12 506
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	14 917	(50 073)	(35 156)	1 790	(14 459)	(12 669)
<b>Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>172 095</b>	<b>(172 093)</b>	<b>2</b>	<b>127 344</b>	<b>(127 504)</b>	<b>(160)</b>

Le détail du résultat de la comptabilité de couverture par type de relation (Couverture de juste valeur, Couverture de flux de trésorerie,...) est présenté dans la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

#### 4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	(50)	(796)
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	42 429	37 908
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>42 379</b>	<b>37 112</b>

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque ».

#### 4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

Néant

#### 4.6 Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat

Néant

#### 4.7 Produits (charges) nets des autres activités

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-	-
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
Produits nets des immeubles de placement	(94)	(99)
Autres produits (charges) nets	(2 532)	(2 812)
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>(2 626)</b>	<b>(2 911)</b>

#### 4.8 Charges générales d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Charges de personnel	(149 959)	(151 394)
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	(9 972)	(9 274)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(76 508)	(74 048)
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>(236 439)</b>	<b>(234 716)</b>

(1) Dont 2124 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution au 31 décembre 2019.

#### ***Honoraires des commissaires aux comptes***

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2019 est donnée ci-dessous :

Collège des Commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie

<i>En milliers d'euros</i>	KPMG		EY		Total 2019
	2019	2018	2019	2018	
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>	<b>88</b>	<b>99</b>	<b>88</b>	<b>99</b>	<b>176</b>
Emetteur	88	99	88	99	176
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-
<b>Services autres que la certification des comptes</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>18</b>
Emetteur	14	15	4	4	18
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>102</b>	<b>114</b>	<b>92</b>	<b>103</b>	<b>194</b>

Le montant total des honoraires de KPMG, commissaire aux comptes du Crédit Agricole Mutuel de Normandie, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 102 milliers d'euros, dont 88 milliers d'euros au titre de la mission de certification des comptes du Crédit Agricole Mutuel de Normandie et ses filiales, et 14 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, consultations, etc.).

Le montant total des honoraires de Ernst & Young et Autres, commissaire aux comptes de du Crédit Agricole Mutuel de Normandie, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 92 milliers d'euros, dont 88 milliers d'euros au titre la mission de certification des comptes du Crédit Agricole Mutuel de Normandie et ses filiales, et 4 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, revue de conformité de déclarations fiscales, consultations, etc.).

#### **4.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>(14 764)</b>	<b>(11 930)</b>
Immobilisations corporelles (1)	(14 514)	(11 684)
Immobilisations incorporelles	(250)	(246)
<b>Dotations (reprises) aux dépréciations</b>	<b>(40)</b>	<b>332</b>
Immobilisations corporelles (1)	(40)	-
Immobilisations incorporelles	-	332
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(14 804)</b>	<b>(11 598)</b>

(1) Dont 1 101 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 31 décembre 2019

## 4.10 Coût du risque

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Bucket 1 et Bucket 2)</b>	<b>4 935</b>	<b>(6 135)</b>
<b>Bucket 1: Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir</b>	<b>645</b>	<b>819</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	628	888
Engagements par signature	17	(69)
<b>Bucket 2: Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie</b>	<b>4 290</b>	<b>(6 954)</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	3 317	(7 115)
Engagements par signature	973	161
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Bucket 3)</b>	<b>(24 699)</b>	<b>(6 756)</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(24 486)	(7 920)
Engagements par signature	(213)	1 164
Autres actifs	28	191
Risques et charges	(873)	783
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>(20 609)</b>	<b>(11 917)</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(339)	(361)
Récupérations sur prêts et créances	849	1 228
comptabilisés au coût amorti	849	1 228
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	(981)	(1 475)
Pertes sur engagements par signature	(3)	(6)
Autres pertes	(46)	(33)
Autres produits	-	-
<b>Coût du risque</b>	<b>(21 129)</b>	<b>(12 564)</b>

#### 4.11 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>11</b>	<b>(91)</b>
Plus-values de cession	156	401
Moins-values de cession	(145)	(492)
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>11</b>	<b>(91)</b>

#### 4.12 Impôts

##### *Charge d'impôt*

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Charge d'impôt courant	(32 088)	(31 457)
Charge d'impôt différé	2 266	1 569
<b>Total Charge d'impôt</b>	<b>(29 822)</b>	<b>(29 888)</b>

##### *Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté*

Au 31 décembre 2019

<i>En milliers d'euros</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	122 126	34,43%	(42 048)
Effet des différences permanentes			8 908
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			98
Effet de l'imposition à taux réduit			918
Changement de taux			-
Effet des autres éléments			2 302
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>24,42%</b>	<b>(29 822)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2018

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Base</b>	<b>Taux d'impôt</b>	<b>Impôt</b>
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	130 550	34,43%	(44 948)
Effet des différences permanentes			9 197
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			2 367
Effet de l'imposition à taux réduit			186
Changement de taux			-
Effet des autres éléments			3 309
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>22,89%</b>	<b>(29 889)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2018.

#### 4.13 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

#### **Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>		
<b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</b>	<b>208</b>	<b>(199)</b>
Ecart de réévaluation de la période	158	(995)
Transferts en résultat	50	796
Autres variations	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>(53)</b>	<b>51</b>
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-

<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>155</b>	<b>(148)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(809)	(610)
<b>Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre</b>	<b>(631)</b>	<b>1 153</b>
Ecart de réévaluation de la période	(631)	1 153
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables</b>	<b>72 201</b>	<b>(93 790)</b>
Ecart de réévaluation de la période	71 995	(93 801)
Transferts en réserves	153	11
Autres variations	53	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>(1 899)</b>	<b>3 684</b>
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>68 862</b>	<b>(89 563)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>69 017</b>	<b>(89 711)</b>
Dont part du Groupe	69 017	(89 711)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	-

### Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

	31/12/2018				Variation				31/12/2019			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>En milliers d'euros</i>												
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>												
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(208)	53	(155)	(155)	208	(53)	155	155	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(208)	53	(165)	(155)	208	(53)	165	155	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>(208)</b>	<b>53</b>	<b>(155)</b>	<b>(155)</b>	<b>208</b>	<b>(53)</b>	<b>155</b>	<b>155</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(7 848)	2 027	(5 821)	(5 821)	(809)	209	(600)	(600)	(8 657)	2 236	(6 421)	(6 421)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	470	(129)	341	341	(631)	175	(456)	(456)	(161)	46	(115)	(115)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	207 790	(6 752)	201 038	201 038	72 201	(2 283)	69 918	69 918	279 991	(9 035)	270 956	270 956
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	200 412	(4 854)	195 558	195 558	70 761	(1 899)	68 862	68 862	271 173	(6 753)	264 420	264 420
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>200 412</b>	<b>(4 854)</b>	<b>195 558</b>	<b>195 558</b>	<b>70 761</b>	<b>(1 899)</b>	<b>68 862</b>	<b>68 862</b>	<b>271 173</b>	<b>(6 753)</b>	<b>264 420</b>	<b>264 420</b>
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>200 204</b>	<b>(4 801)</b>	<b>195 404</b>	<b>195 403</b>	<b>70 969</b>	<b>(1 952)</b>	<b>69 016</b>	<b>69 017</b>	<b>271 173</b>	<b>(6 753)</b>	<b>264 420</b>	<b>264 420</b>

	31/12/2017				01/01/2018				Variation				31/12/2018			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>En milliers d'euros</i>																
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>																
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur actifs disponible à la vente	55 358	(1 960)	53 398	53 398	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	-	(9)	2	(7)	(7)	(199)	51	(148)	(148)	(208)	53	(155)	(155)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	55 358	(1 960)	53 398	53 398	(9)	2	(7)	(7)	(199)	51	(148)	(148)	(208)	53	(155)	(155)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>55 358</b>	<b>(1 960)</b>	<b>53 398</b>	<b>53 398</b>	<b>(9)</b>	<b>2</b>	<b>(8)</b>	<b>(7)</b>	<b>(199)</b>	<b>51</b>	<b>(148)</b>	<b>(148)</b>	<b>(208)</b>	<b>53</b>	<b>(155)</b>	<b>(155)</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>																
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(7 238)	1 870	(5 368)	(5 368)	(7 238)	1 870	(5 368)	(5 368)	(610)	157	(453)	(453)	(7 848)	2 027	(5 821)	(5 821)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-	-	-	(683)	187	(496)	(496)	1 153	(316)	837	837	470	(129)	341	341
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	-	-	-	-	301 580	(10 595)	290 985	290 985	(93 790)	3 843	(89 947)	(89 947)	207 790	(6 752)	201 038	201 038
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(7 238)	1 870	(5 368)	(5 368)	293 659	(8 538)	285 121	285 121	(93 247)	3 684	(89 563)	(89 563)	200 412	(4 854)	195 558	195 558
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>(7 238)</b>	<b>1 870</b>	<b>(5 368)</b>	<b>(5 368)</b>	<b>293 659</b>	<b>(8 538)</b>	<b>285 121</b>	<b>285 121</b>	<b>(93 247)</b>	<b>3 684</b>	<b>(89 563)</b>	<b>(89 563)</b>	<b>200 412</b>	<b>(4 854)</b>	<b>195 558</b>	<b>195 558</b>
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>48 120</b>	<b>(90)</b>	<b>48 030</b>	<b>48 030</b>	<b>293 650</b>	<b>(8 536)</b>	<b>285 113</b>	<b>285 114</b>	<b>(93 446)</b>	<b>3 735</b>	<b>(89 709)</b>	<b>(89 711)</b>	<b>200 204</b>	<b>(4 801)</b>	<b>195 404</b>	<b>195 403</b>

## **5 Informations sectorielles**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie exerce essentiellement l'activité de banque de détail en France.

## 6 Notes relatives au bilan

### 6.1 Caisse, banques centrales

En milliers d'euros	31/12/2019		31/12/2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	86 850	-	83 799	-
Banques centrales	9 700	-	9 889	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>96 550</b>	<b>-</b>	<b>93 688</b>	<b>-</b>

### 6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 259	3 719
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	182 915	219 400
Instruments de capitaux propres	4 673	4 837
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	178 242	214 563
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>184 174</b>	<b>223 119</b>
Dont Titres prêtés	-	-

#### *Actifs financiers détenus à des fins de transaction*

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
<b>Instruments de capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Titres de dettes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Prêts et créances</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Instruments dérivés</b>	<b>1 259</b>	<b>3 719</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 259</b>	<b>3 719</b>

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

### ***Instrumentes de capitaux propres à la juste valeur par résultat***

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Titres de participation non consolidés	4 673	4 837
<b>Total instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>4 673</b>	<b>4 837</b>

### ***Instrumentes de dettes ne remplissant pas les critères SPPI***

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Titres de dettes</b>	<b>164 868</b>	<b>198 477</b>
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 896	3 840
OPCVM	160 972	194 637
<b>Prêts et créances</b>	<b>13 374</b>	<b>16 086</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	13 374	16 086
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
<b>Total instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat</b>	<b>178 242</b>	<b>214 563</b>

### ***Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option***

Néant

### ***Passifs financiers à la juste valeur par résultat***

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	9 549	14 707
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	130 286	130 947
<b>Valeur au bilan</b>	<b>139 835</b>	<b>145 654</b>

### ***Passifs financiers détenus à des fins de transaction***

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Titres vendus à découvert	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instrumentes dérivés	9 549	14 707
<b>Valeur au bilan</b>	<b>9 549</b>	<b>14 707</b>

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

## ***Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option***

### Passifs financiers dont les variations du spread émetteur sont comptabilisées par capitaux propres non recyclables

	31/12/2019				
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation (1)
<i>En milliers d'euros</i>					
<b>Dépôts et passifs subordonnés</b>	-	-	-	-	-
<b>Titres de dettes</b>	<b>130 286</b>	<b>5 286</b>	<b>161</b>	<b>632</b>	-
<b>Autres passifs financiers</b>	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>130 286</b>	<b>5 286</b>	<b>161</b>	<b>632</b>	-

(1) Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

	31/12/2018				
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation (1)
<i>En milliers d'euros</i>					
<b>Dépôts et passifs subordonnés</b>	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-
<b>Titres de dettes</b>	<b>130 947</b>	<b>5 947</b>	<b>(470)</b>	<b>(1 153)</b>	-
<b>Autres passifs financiers</b>	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>130 947</b>	<b>5 947</b>	<b>(470)</b>	<b>(1 153)</b>	-

(1) Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné

### Passifs financiers dont les variations du spread émetteur sont comptabilisées en résultat net

Néant

### 6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

### 6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019			31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	65 882	149	(358)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 446 733	291 484	(11 493)	1 374 470	217 838	(10 046)
<b>Total</b>	<b>1 446 733</b>	<b>291 484</b>	<b>(11 493)</b>	<b>1 440 352</b>	<b>217 987</b>	<b>(10 404)</b>

#### ***Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables***

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019			31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	40 352	115	(299)
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	25 530	34	(59)
<b>Total des titres de dettes</b>	-	-	-	<b>65 882</b>	<b>149</b>	<b>(358)</b>
<b>Total des prêts et créances</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	-	-	-	<b>65 882</b>	<b>149</b>	<b>(358)</b>
Impôts		-	-		(39)	92
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)</b>		-	-		<b>110</b>	<b>(266)</b>

#### ***Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables***

#### Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019			31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	3 541	19	(1)	2 615	19	(152)

Titres de participation non consolidés	1 443 192	291 465	(11 492)	1 371 855	217 819	(9 894)
<b>Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>1 446 733</b>	<b>291 484</b>	<b>(11 493)</b>	<b>1 374 470</b>	<b>217 838</b>	<b>(10 046)</b>
Impôts		(9 035)	-		(6 753)	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (net d'impôt)</b>		<b>282 449</b>	<b>(11 493)</b>		<b>211 085</b>	<b>(10 046)</b>

#### Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019			31/12/2018		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés <sup>1</sup>	Pertes cumulées réalisées <sup>1</sup>
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	(152)	-	-	-
Titres de participation non consolidés	-	-	-	19	-	(11)
<b>Total Placements dans des instruments de capitaux</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(152)</b>	<b>19</b>	<b>-</b>	<b>(11)</b>
Impôts		-	-		-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (net d'impôt) (1)</b>		<b>-</b>	<b>(152)</b>		<b>-</b>	<b>(11)</b>

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

#### 6.5 Actifs financiers au coût amorti

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 227 256	1 117 133
Prêts et créances sur la clientèle	15 146 482	14 216 231
Titres de dettes	516 385	586 042
<b>Valeur au bilan</b>	<b>16 890 123</b>	<b>15 919 406</b>

### Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	15 892	16 748
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)	13 513	14 477
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)	-	-
Prêts subordonnés	816	816
<b>Valeur brute</b>	<b>16 708</b>	<b>17 564</b>
Dépréciations	-	-
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>16 708</b>	<b>17 564</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires	527 381	352 338
Titres reçus en pension livrée	168 687	189 211
Comptes et avances à terme	514 480	558 020
<b>Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>1 210 548</b>	<b>1 099 569</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 227 256</b>	<b>1 117 133</b>

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie

### Prêts et créances sur la clientèle

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	16 685	15 639
Autres concours à la clientèle	15 308 193	14 375 686
Avances en comptes courants d'associés	29 351	25 254
Comptes ordinaires débiteurs	47 132	48 700
<b>Valeur brute</b>	<b>15 401 361</b>	<b>14 465 279</b>
Dépréciations	(254 879)	(249 048)
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>15 146 482</b>	<b>14 216 231</b>
<b>Opérations de location-financement</b>		
<b>Valeur brute</b>	-	-
Dépréciations	-	-
<b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>15 146 482</b>	<b>14 216 231</b>

### Titres de dettes

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Effets publics et valeurs assimilées	368 108	406 968
Obligations et autres titres à revenu fixe	148 424	179 238
<b>Total</b>	<b>516 532</b>	<b>586 206</b>
Dépréciations	(147)	(164)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>516 385</b>	<b>586 042</b>

## 6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

### Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2019

	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité					
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés			
	Valeur comptable	dont titrisation (non déconsolidant e)	dont pensions livrées	dont autres (1)	Juste valeur (2)	Valeur comptable	dont titrisation (non déconsolidant e)	dont pensions livrées	dont autres (1)	Juste valeur (2)	Juste valeur nette (2)						
<i>En milliers d'euros</i>																	
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>50 440</b>	<b>50 440</b>	-	-	<b>50 440</b>	<b>44 865</b>	<b>44 865</b>	-	-	<b>44 956</b>	<b>5 484</b>	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	50 440	50 440	-	-	50 440	44 865	44 865	-	-	44 956	5 484	-	-	-	-	-	-
<b>Total Actifs financiers</b>	<b>50 440</b>	<b>50 440</b>	-	-	<b>50 440</b>	<b>44 865</b>	<b>44 865</b>	-	-	<b>44 956</b>	<b>5 484</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Opérations de location-financement</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS</b>	<b>50 440</b>	<b>50 440</b>	-	-	<b>50 440</b>	<b>44 865</b>	<b>44 865</b>	-	-	<b>44 956</b>	<b>5 484</b>	-	-	-	-	-	-

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

**Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2018**

	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité					
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés			
	Valeur comptable	dont titrisation (non déconsolidant e)	dont pensions livrées	dont autres (1)	Juste valeur (2)	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidant e)	Dont pensions livrées	Dont autres (1)	Juste valeur (2)	Juste valeur nette (2)						
<i>En milliers d'euros</i>																	
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	0	0	0	0	-	
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	0	0	0	0	-	
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	0	0	0	0	-	
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	0	0	0	0	-	
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	0	0	0	0	-	
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	0	0	0	0	-	
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	0	0	0	0	-	
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	0	0	0	0	-	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Titres de dettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	53638	53638	0	0	53638	47404	47404	0	0	46821	6817	0	0	0	0		
Titres de dettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Prêts et créances	53638	53638	0	0	53638	47404	47404	0	0	46821	6817	0	0	0	0	0	
<b>Total Actifs financiers</b>	53 638	53 638	-	-	53 638	47 404	47 404	-	-	46821	6817	0	0	0	0		
<b>Opérations de location-financement</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS</b>	53638	53638	0	0	53638	47404	47404	0	0	46821	6817	0	0	0	0	0	

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

## **Titrisations**

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement autosouscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

### ***Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2019***

Au titre de l'exercice, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

### ***Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2018***

Au titre de l'exercice 2018, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

## **6.7 Expositions au risque souverain**

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie au risque souverain sont les suivantes :

### Activité bancaire

31/12/2019	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
<i>En milliers d'euros</i>							
Allemagne	-	203	-	31 175	31 378	-	31 378
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	-	2 251	-	3 039	5 290	-	5 290
Belgique	-	-	-	-	-	-	-
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	4 779	-	-	4 779	-	4 779
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
Finlande	-	1 103	-	-	1 103	-	1 103
France	-	7 399	-	333 790	341 189	-	341 189
Grèce	-	-	-	-	-	-	-
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Iran	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	1 002	-	-	1 002	-	1 002
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-
Luxembourg	-	415	-	-	415	-	415
Maroc	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	-	564	-	-	564	-	564
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Syrie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela	-	-	-	-	-	-	-
Yémen	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	<b>17 716</b>	-	<b>368 004</b>	<b>385 720</b>	-	<b>385 720</b>

31/12/2018	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
<i>En milliers d'euros</i>							
Allemagne	-	-	6 075	16 200	22 275	-	22 275
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	-	-	-	3 049	3 049	-	3 049
Belgique	-	7 070	2 011	-	9 081	-	9 081
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	460	-	-	460	-	460
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	5 387	9 079	387 616	402 082	-	402 082
Grèce	-	-	-	-	-	-	-
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Iran	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	930	-	-	930	-	930
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	-	-	-	-	-	-	-
Luxembourg	-	-	23 187	-	23 187	-	23 187
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	-	220	-	-	220	-	220
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Syrie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela	-	-	-	-	-	-	-
Yémen	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	<b>14 067</b>	<b>40 352</b>	<b>406 865</b>	<b>461 284</b>	-	<b>461 284</b>

### **Activité d'assurance**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie n'a pas d'exposition à la dette souveraine sur son activité d'assurance.

### **6.8 Passifs financiers au coût amorti**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Dettes envers les établissements de crédit	9 796 494	9 506 459
Dettes envers la clientèle	5 750 976	5 108 431
Dettes représentées par un titre	318 161	381 193
<b>Valeur au bilan</b>	<b>15 865 631</b>	<b>14 996 083</b>

### **Dettes envers les établissements de crédit**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	1 719	2 424
dont comptes ordinaires créditeurs (1)	597	473
dont comptes et emprunts au jour le jour (1)	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
<b>Total</b>	<b>1 719</b>	<b>2 424</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	72	3
Comptes et avances à terme	9 625 816	9 314 544
Titres donnés en pension livrée	168 887	189 488
<b>Total</b>	<b>9 794 775</b>	<b>9 504 035</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>9 796 494</b>	<b>9 506 459</b>

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

### **Dettes envers la clientèle**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Comptes ordinaires créditeurs	4 481 762	3 962 906
Comptes d'épargne à régime spécial	72 562	58 340
Autres dettes envers la clientèle	1 196 652	1 087 185
Titres donnés en pension livrée	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>5 750 976</b>	<b>5 108 431</b>

### **Dettes représentées par un titre**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	273 297	333 789
Emprunts obligataires	44 864	47 404
Autres dettes représentées par un titre	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>318 161</b>	<b>381 193</b>

## **6.9 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers**

### **Compensation – Actifs financiers**

	31/12/2019					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
<i>En milliers d'euros</i>						
Dérivés	4 460	-	4 460	4 067	-	393
Prises en pension de titres	168 687	-	168 687	168 687	-	-
Prêts de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	<b>173 147</b>	<b>-</b>	<b>173 147</b>	<b>172 754</b>	<b>-</b>	<b>393</b>

	31/12/2018					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
<i>En milliers d'euros</i>						
Dérivés	11 795	-	11 795	9 548	-	2 247
Prises en pension de titres	189 211	-	189 211	187 888	1 323	-
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	<b>201 006</b>	<b>-</b>	<b>201 006</b>	<b>197 436</b>	<b>1 323</b>	<b>2 247</b>

### Compensation – Passifs financiers

	31/12/2019					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie		
<i>En milliers d'euros</i>						
Dérivés	116 360	-	116 360	4 067	110 995	1 298
Mises en pension de titres	168 887	-	168 887	168 687	-	200
<b>Total des passifs financiers soumis à compensation</b>	<b>285 247</b>	<b>-</b>	<b>285 247</b>	<b>172 754</b>	<b>110 995</b>	<b>1 498</b>

	31/12/2018
<i>En milliers d'euros</i>	

	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés	79 380	-	79 380	9 548	66 990	2 842
Mises en pension de titres	189 488	-	189 488	187 888	-	1 600
<b>Total des passifs financiers soumis à compensation</b>	<b>268 868</b>	<b>-</b>	<b>268 868</b>	<b>197 436</b>	<b>66 990</b>	<b>4 442</b>

## 6.10 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Impôts courants (1)	4 945	1 811
Impôts différés	44 561	42 809
<b>Total actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>49 506</b>	<b>44 620</b>
Impôts courants (1)	100	411
Impôts différés	-	4
<b>Total passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>100</b>	<b>415</b>

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019		31/12/2018	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
<b>Décalages temporaires comptables-fiscaux</b>	<b>55 454</b>	-	<b>51 429</b>	-
Charges à payer non déductibles	441	-	442	-
pour risques et charges non déductibles	26 340	-	24 834	-
Autres différences temporaires	28 673	-	26 153	-
<b>Impôts différés sur réserves latentes</b>	<b>(7 884)</b>	-	<b>955</b>	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(9 034)	-	94	-
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-
Gains et pertes sur écarts actuariels	1 104	-	990	-
Gains et pertes sur variation du risque de crédit propre	46	-	(129)	-
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	-	-	-	-
<b>Impôts différés sur résultat</b>	<b>(3 009)</b>	-	<b>(1 612)</b>	<b>4</b>
dont reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	-	-	-	-
Effet des compensations	-	-	-	-
<b>Total impôts différés</b>	<b>44 561</b>	<b>-</b>	<b>42 809</b>	<b>4</b>

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

## 6.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers

### Comptes de régularisation et actifs divers

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>239 672</b>	<b>217 424</b>
Comptes de stocks et emplois divers	123	116
Débiteurs divers (1)	239 508	216 516
Comptes de règlements	41	792
Autres actifs d'assurance	-	-
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	-	-
Gestion collective des titres Livret de développement durable	-	-
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>103 475</b>	<b>46 339</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	55 663	529
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	-	-
Produits à recevoir	44 521	44 466
Charges constatées d'avance	2 095	1 303
Autres comptes de régularisation	1 196	41
<b>Valeur au bilan</b>	<b>343 147</b>	<b>263 763</b>

(1) dont 2,2 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

### Comptes de régularisation et passifs divers

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Autres passifs (1)</b>	<b>104 236</b>	<b>92 407</b>
Comptes de règlements	-	251
Créditeurs divers	94 375	87 780
Versements restant à effectuer sur titres	4 878	4 376
Dettes locatives	4 983	-
Autres passifs d'assurance	-	-
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	-	-
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>150 021</b>	<b>196 916</b>
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	19 990	47 013
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	33	33
Produits constatés d'avance	79 245	78 590
Charges à payer	48 081	69 521
Autres comptes de régularisation	2 672	1 759
<b>Valeur au bilan</b>	<b>254 257</b>	<b>289 323</b>

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

## 6.14 Immeubles de placement

	31/12/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
<i>En milliers d'euros</i>							
Valeur brute	2 820	-	-	-	-	-	2 820
Amortissements et dépréciations	(689)	-	(94)	-	-	-	(783)
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>2 131</b>	<b>-</b>	<b>(94)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 037</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
<i>En milliers d'euros</i>								
Valeur brute	2 999	2 999	-	-	-	-	(179)	2 820
Amortissements et dépréciations	(695)	(695)	-	(99)	105	-	-	(689)
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>2 304</b>	<b>2 304</b>	<b>-</b>	<b>(99)</b>	<b>105</b>	<b>-</b>	<b>(179)</b>	<b>2 131</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

## 6.15 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (Cf. note 1.1 "Normes applicables et comparabilité" – IFRS 16 Contrats de location).

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

	31/12/2018	01/01/2019 (1)	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
<i>En milliers d'euros</i>								
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>								
Valeur brute	267 372	275 262	-	20 745	(9 229)	-	-	286 778
Amortissements et dépréciations	(157 013)	(157 370)	-	(14 553)	9 039	-	-	(162 884)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>110 359</b>	<b>117 892</b>	<b>-</b>	<b>6 192</b>	<b>(190)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>123 894</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>								
Valeur brute	4 882	1 712	-	183	-	-	-	1 895
Amortissements et dépréciations	(1 791)	(1 434)	-	(250)	-	-	-	(1 684)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>3 091</b>	<b>278</b>	<b>-</b>	<b>(67)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>211</b>

(1) Impact de la comptabilisation du droit d'utilisation dans le cadre de la première application de la norme IFRS 16 Contrats de location (Cf. note 1.1 "Normes applicables et comparabilité")

	31/12/2017	01/01/2018	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Autres mouvements	31/12/2018
<i>En milliers d'euros</i>						
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>						
Valeur brute	255 059	255 059	16 058	(3 919)	174	267 372
Amortissements et dépréciations	(148 606)	(148 606)	(11 684)	3 277	-	(157 013)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>106 453</b>	<b>106 453</b>	<b>4 374</b>	<b>(642)</b>	<b>174</b>	<b>110 359</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Valeur brute	5 104	5 104	104	(331)	5	4 882
Amortissements et dépréciations	(1 877)	(1 877)	(246)	332	-	(1 791)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>3 227</b>	<b>3 227</b>	<b>(142)</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>3 091</b>

## 6.17 Provisions

	31/12/2018	01/01/2019	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2019
<i>En milliers d'euros</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	17 107	17 107	-	11 085	-	(23)	-	28 169
Risques d'exécution des engagements par signature	7 003	7 003	-	21 660	-	(22 437)	-	6 226
Risques opérationnels (1)	2 202	2 202	-	130	-	(390)	-	1 942
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (2)	5 385	5 385	-	59	-	(510)	445	5 379
Litiges divers (3)	10 195	10 195	-	2 599	(305)	(1 296)	(861)	10 332
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques (4)	2 946	2 946	-	1 725	(1 837)	(18)	-	2 816
<b>TOTAL</b>	<b>44 838</b>	<b>44 838</b>	<b>-</b>	<b>37 258</b>	<b>(2 142)</b>	<b>(24 674)</b>	<b>(416)</b>	<b>54 864</b>

(1) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(2) Dont 3 835 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, dont 1 544 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(3) Provisions couvrant des redressements fiscaux et des litiges clients.

(4) Composée essentiellement par la provision pour charge relative aux intérêts sur DAT à taux progressif.

	31/12/2017	01/01/2018	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2018
<i>En milliers d'euros</i>							
Risques sur les produits épargne-logement	16 395	16 395	904	-	(192)	-	17 107
Risques d'exécution des engagements par signature (1)	3 325	3 325	5 346	(348)	(6 601)	5 281	7 003
Risques opérationnels (2)	2 599	2 599	483	-	(880)	-	2 202
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (3)	5 173	5 173	2	-	(61)	271	5 385
Litiges divers (4)	11 427	11 427	1 860	(976)	(2 116)	-	10 195
Participations	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques (5)	3 582	3 582	1 055	(1 884)	(211)	404	2 946
<b>TOTAL</b>	<b>42 501</b>	<b>42 501</b>	<b>9 650</b>	<b>(3 208)</b>	<b>(10 061)</b>	<b>5 956</b>	<b>44 838</b>

(1) Les provisions pour risque de crédit sur encours hors bilan ont été comptabilisées en déduction de l'actif pour un montant de 5,331 M€ au 01/01/2018.

Les provisions pour risques collectifs hors bilan ont été reclassées en provision de passif pour un montant de 5 281 milliers d'euros.

(2) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(3) Dont 3 882 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, dont 1 503 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(4) Provisions couvrant des redressements fiscaux et des litiges clients.

(5) Composée essentiellement par la provision pour charge relative aux intérêts sur DAT à taux progressif.

### **Provision épargne-logement :**

#### **Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	173 839	390 561
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 479 822	1 111 019
Ancienneté de plus de 10 ans	1 361 363	1 362 345
Total plans d'épargne-logement	3 015 023	2 863 925
Total comptes épargne-logement	305 566	291 828
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>3 320 589</b>	<b>3 155 753</b>

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2019 pour les données au 31 décembre 2019 et à fin novembre 2018 pour les données au 31 décembre 2018.

#### **Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Plans d'épargne-logement	2 250	3 023
Comptes épargne-logement	8 617	12 319
<b>Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>10 867</b>	<b>15 342</b>

#### **Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	97	819
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	17 702	8 856
Ancienneté de plus de 10 ans	10 370	7 409
Total plans d'épargne-logement	28 169	17 084
Total comptes épargne-logement	-	23
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>28 169</b>	<b>17 107</b>

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>Autres mouvements</b>	<b>31/12/2019</b>
Plans d'épargne-logement	17 084	11 085	-	-	28 169
Comptes épargne-logement	23	-	(23)	-	-
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>17 107</b>	<b>11 085</b>	<b>(23)</b>	<b>-</b>	<b>28 169</b>

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe "Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes" de la partie "Cadre général".

#### **6.18 Dettes subordonnées**

Néant

#### **6.19 Capitaux propres**

##### ***Composition du capital au 31 décembre 2019***

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

<i>Répartition du capital de la Caisse Régionale</i>	<b>Nombre de titres au 01/01/2019</b>	<b>Nombre de titres émis</b>	<b>Nombre de titres remboursés</b>	<b>Nombre de titres au 31/12/2019</b>	<b>% du capital</b>
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	<b>1 637 401</b>	-	-	<b>1 637 401</b>	<b>25,00%</b>
Dont part Sacam Mutualisation	1 637 401	-	-	1 637 401	25,00%
<b>Part sociales</b>	<b>4 912 227</b>	-	<b>1</b>	<b>4 912 226</b>	<b>75,00%</b>
Dont 95 Caisses Locales	4 912 208	-	-	4 912 208	75,00%
Dont 17 administrateurs de la Caisse régionale	18	-	1	17	0,00%
Dont Sacam Mutualisation	1	-	-	1	0,00%
<b>Total</b>	<b>6 549 628</b>	-	<b>1</b>	<b>6 549 627</b>	<b>100,00%</b>

La valeur nominale des titres est de 20 euros et le montant total du capital est de 130 993 milliers d'euros.

### ***Résultat par action***

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale à la moyenne, sur les trois années civiles précédant la date de l'assemblée générale, du taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées, majorée de deux points, publié par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action ne sont pas applicables.

### **Dividendes**

Au titre de l'exercice 2019, le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 26 mars 2020 le paiement d'un dividende par part sociale de 0,56 euros et par CCA de 4,17 euros, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

### **Dividendes**

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net
2016	4,15	0,37
2017	4,18	0,40
2018	4,27	0,40
Prévu 2019	4,17	0,56

### **Dividendes payés au cours de l'exercice**

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 10 363 milliers d'euros en 2019.

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2019 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Normandie du 26 mars 2020.

Le texte de la résolution est le suivant :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se soldant par un bénéfice de 91 102 706,11 euros :

- 2 750 846,56 euros pour l'intérêt à payer aux porteurs de parts sociales, ce qui correspond à un taux de 2,80 %.
- 6 832 874,37 euros représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2019, soit un dividende de 4,173 euros nets par titre.

Reste à affecter : 81 518 985,18 euros.

- Affectation des trois quarts à la réserve légale, soit 61 139 238,89 euros.
- Affectation du solde, soit 20 379 746,29 euros aux réserves facultatives.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Nombre de titres	distribution	Intérêt ou dividende Net
Intérêts aux parts sociales			
2016	4 912 229	0,37 €	1 817 524,73 €
2017	4 912 229	0,40 €	1 964 890,80 €
2018	4 912 227	0,40 €	1 964 890,80 €
Dividendes sur certificats coopératifs d'associés			
2016	1 637 401	4,146 €	6 788 664,55 €
2017	1 637 401	4,176 €	6 837 786,58 €
2018	1 637 401	4,271 €	6 993 339,67 €

Les intérêts aux parts sociales ainsi que les dividendes afférents aux CCA sont soumis au prélèvement forfaitaire unique de 30 % (impôt sur le revenu + prélèvements sociaux). Toutefois, si leurs détenteurs exercent une option globale pour l'imposition des revenus de capitaux mobiliers au barème progressif, ils pourront bénéficier de l'abattement de 40%.

## 6.20 Participations ne donnant pas le contrôle

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie ne détient aucune participation significative ne donnant pas le contrôle.

## 6.21 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminée".

En milliers d'euros	31/12/2019					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Caisse, banques centrales	96 550	-	-	-	-	<b>96 550</b>
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	866	68	219	4 002	179 019	<b>184 174</b>
Instruments dérivés de couverture	-	-	3 190	11	-	<b>3 201</b>
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	1 446 733	<b>1 446 733</b>
Actifs financiers au coût amorti	1 268 368	1 762 424	5 764 745	8 066 306	28 280	<b>16 890 123</b>
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	46 472	-	-	-	-	<b>46 472</b>
<b>Total actifs financiers par échéance</b>	<b>1 412 256</b>	<b>1 762 492</b>	<b>5 768 154</b>	<b>8 070 319</b>	<b>1 654 032</b>	<b>18 667 253</b>
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	233	76	139 346	180	-	<b>139 835</b>
Instruments dérivés de couverture	18	1 161	31 924	73 708	-	<b>106 811</b>
Passifs financiers au coût amorti	6 273 517	3 258 076	3 884 742	2 449 296	-	<b>15 865 631</b>
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5 967	-	-	-	-	<b>5 967</b>
<b>Total passifs financiers par échéance</b>	<b>6 279 735</b>	<b>3 259 313</b>	<b>4 056 012</b>	<b>2 523 184</b>	-	<b>16 118 244</b>

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	93 688	-	-	-	-	<b>93 688</b>
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 931	54	2 489	1 182	217 463	<b>223 119</b>
Instruments dérivés de couverture	596	645	6 730	105	-	<b>8 076</b>
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	8 004	-	25 028	32 850	1 374 470	<b>1 440 352</b>
Actifs financiers au coût amorti	1 094 561	1 668 903	5 521 063	7 610 404	24 475	<b>15 919 406</b>
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	10 074	-	-	-	-	<b>10 074</b>
<b>Total actifs financiers par échéance</b>	<b>1 208 854</b>	<b>1 669 602</b>	<b>5 555 310</b>	<b>7 644 541</b>	<b>1 616 408</b>	<b>17 694 715</b>
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	24	34	144 460	1 136	-	<b>145 654</b>
Instruments dérivés de couverture	3	590	10 838	53 242	-	<b>64 673</b>
Passifs financiers au coût amorti	5 682 359	3 209 840	3 924 264	2 179 620	-	<b>14 996 083</b>
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 999	-	-	-	-	<b>1 999</b>
<b>Total passifs financiers par échéance</b>	<b>5 684 385</b>	<b>3 210 464</b>	<b>4 079 562</b>	<b>2 233 998</b>	-	<b>15 208 409</b>

## 7 Avantages au personnel et autres rémunérations

### 7.1 Détail des charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Salaires et traitements (1) (2)	(84 268)	(84 564)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(9 428)	(8 887)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(2 471)	(2 542)
Autres charges sociales	(29 795)	(30 738)
Intéressement et participation	(11 479)	(11 748)
Impôts et taxes sur rémunération	(12 518)	(12 915)
<b>Total charges de personnel</b>	<b>(149 959)</b>	<b>(151 394)</b>

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 796 milliers d'euros au 31 décembre 2019 contre 786 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

(2) Dont une dotation de provision médailles du travail pour 41 milliers d'euros au 31 décembre 2019 contre une reprise de provision de 30 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

### 7.2 Effectif moyen de la période

<b>Effectif moyen</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
France	1 980	1 981
<b>Total</b>	<b>1 980</b>	<b>1 981</b>

### 7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

### 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

#### **Variation dette actuarielle**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019			31/12/2018
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	<b>41 376</b>	-	<b>41 376</b>	<b>38 852</b>
Ecart de change	-	-	-	-
Coût des services rendus sur l'exercice	2 458	-	2 458	2 506
Coût financier	585	-	585	531
Cotisations employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	(2 507)	-	(2 507)	-
Variations de périmètre	(119)	-	(119)	(80)
Prestations versées (obligatoire)	(1 582)	-	(1 582)	(1 219)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	(1 599)	-	(1 599)	1 019
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	2 470	-	2 470	(233)
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	<b>41 082</b>	-	<b>41 082</b>	<b>41 376</b>

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

### Détail de la charge comptabilisée au résultat

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019			31/12/2018
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	(49)	-	(49)	2 506
Charge/produit d'intérêt net	396	-	396	7
<b>Impact en compte de résultat au 31/12/N</b>	<b>347</b>	-	<b>347</b>	<b>2 513</b>

### Détail des gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019			31/12/2018
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
<b>Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables au 31/12/N-1</b>	<b>7 845</b>	-	<b>7 845</b>	<b>7 235</b>
Ecart de change	-	-	-	-
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	(62)	-	(62)	(176)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	(1 599)	-	(1 599)	1 019
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	2 470	-	2 470	(233)
Ajustement de la limitation d'actifs	-	-	-	-
<b>Total des éléments reconnus immédiatement en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres au 31/12/N</b>	<b>809</b>	-	<b>809</b>	<b>610</b>

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

### Variation de juste valeur des actifs

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019			31/12/2018
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Juste valeur des actifs au 31/12/N-1</b>	<b>37 498</b>	-	<b>37 498</b>	<b>35 215</b>
Ecart de change	-	-	-	-
Intérêt sur l'actif (produit)	189	-	189	524
Gains/(pertes) actuariels	62	-	62	176
Cotisations payées par l'employeur	1 202	-	1 202	2 882
Cotisations payées par les employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variations de périmètre	(119)	-	(119)	(80)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(1 582)	-	(1 582)	(1 219)
<b>Juste valeur des actifs au 31/12/N</b>	<b>37 250</b>	-	<b>37 250</b>	<b>37 498</b>

### Position nette

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019			31/12/2018
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Dette actuarielle fin de période</b>	<b>41 082</b>	-	<b>41 082</b>	<b>41 376</b>
Impact de la limitation d'actifs	-	-	-	-
Juste valeur des actifs fin de période	(37 250)	-	(37 250)	(37 498)
<b>Position nette (passif) / actif fin de période</b>	<b>(3 832)</b>	-	<b>(3 832)</b>	<b>(3 878)</b>

### Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019		31/12/2018	
	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro
Taux d'actualisation (1)	0,98%		1,42%	
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	1,25%		1,58%	
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	2,5% à 3,67%		2,5% à 4,27%	

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iboxx AA.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

### **Information sur les actifs des régimes - Allocations d'actifs (1)**

En milliers d'euros	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	en %	en montant	dont coté	en %	en montant	dont coté	en %	en montant	dont coté
Actions	10,30%	3 837	-	0,00%	-	-	10,30%	3 837	-
Obligations	82,80%	30 843	-	0,00%	-	-	82,80%	30 843	-
Immobilier	6,90%	2 570		0,00%	-		6,90%	2 570	
Autres actifs	0,00%	-		0,00%	-		0,00%	-	

(1) Dont juste valeur des droits à remboursement.

Au 31 décembre 2019, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de -6,25 % pour le contrat IFC salariés; -2,21 % pour le contrat de retraite complémentaire et -3,88 % pour le contrat IFC cadres de Direction ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de +6,92 % pour le contrat IFC salariés ; +2,32 % pour le contrat de retraite complémentaire et +4,11 % pour le contrat IFC cadres de Direction.

Par ailleurs, au titre de l'année 2019, une cotisation exceptionnelle de capitaux constitutifs complémentaires de rentes a été versée pour un montant de 1 640 milliers d'euros.

## **7.5 Autres avantages sociaux**

### **Rémunération variable collective**

La convention collective nationale prévoit le principe d'une rémunération extra-conventionnelle dont les montants et les modalités d'attribution sont fixés, après négociation, par chaque caisse régionale.

A la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Normandie, cette rémunération variable est proportionnelle à l'atteinte d'objectifs fixés au niveau de l'entreprise et de chaque unité.

## **Participation**

La participation du Crédit Agricole Normandie relève d'un accord de droit commun dont la finalité, dès lors que les résultats de l'entreprise permettent de dégager une réserve spéciale de participation et d'associer les salariés au résultat de l'entreprise en leur permettant de percevoir une partie des bénéfices qu'ils ont contribué à réaliser par leur travail.

## **Intéressement**

L'intéressement représente, quant à lui, un moyen d'associer financièrement les salariés à la performance de l'entreprise. Sa mise en œuvre étant facultative, l'intéressement au Crédit Agricole Normandie résulte d'un accord destiné à permettre une reconnaissance de l'effort collectif dans l'amélioration de la rentabilité financière de l'entreprise et du développement indispensable à son activité.

Il est indexé sur le résultat net et le niveau de la participation.

## **Engagement en matière de médailles**

Les primes exceptionnelles versées à l'occasion de remise de médailles d'honneur agricole décernées aux salariés atteignant en ancienneté de 20, 30, 35 ou 40 ans, sont provisionnés en fonction de l'ancienneté acquise par chaque salarié à la clôture de l'exercice. La provision ainsi calculée est actualisée. Son montant au 31/12/2019 atteint 1 544 milliers d'euros.

## **7.6 Rémunérations de dirigeants**

Les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration et du comité de direction de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie mentionnés dans le chapitre sur les Relations internes au Crédit Agricole.

Informations relatives à l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction :

- montant global des rémunérations allouées en 2019 : 2 168 milliers d'euros
- montant global des avances et crédits octroyés en 2019 : 5 189 milliers d'euros

## 8 Contrats de location

### 8.1 Contrats de location dont le Groupe est preneur

Le poste « Immobilisations corporelles d'exploitation » au bilan est composé d'actifs détenus en propre et d'actifs loués qui ne remplissent pas la définition d'immeubles de placement.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations corporelles détenues en propre	116 140	110 359
Droits d'utilisation des contrats de location	7 754	
<b>Total Immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>123 894</b>	<b>110 359</b>

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie est également preneur dans des contrats de location de matériel informatique (photocopieurs, ordinateurs, ...) pour des durées de 1 à 3 ans. Ces contrats sont de faible valeur et/ou de courte durée. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie a choisi d'appliquer les exemptions prévues par IFRS 16 et de ne pas comptabiliser au bilan de droit d'utilisation et de dette locative sur ces contrats.

#### **Variation des actifs au titre du droit d'utilisation**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie est preneur de nombreux actifs dont des agences bancaires et du matériel informatique.

Les informations relatives aux contrats dont la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie est preneur sont présentées ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	01/01/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
<b>Immobilier</b>								
Valeur brute	-		-	1 362	-	-	7 578	8 940
Amortissements et dépréciations	-		-	(1 072)	-	-	(357)	(1 429)
<b>Total Immobilier</b>	-		-	<b>290</b>	-	-	<b>7 221</b>	<b>7 511</b>
<b>Mobilier</b>								
Valeur brute	-		-	-	-	-	312	312
Amortissements et dépréciations	-		-	(69)	-	-	-	(69)
<b>Total Mobilier</b>	-		-	<b>(69)</b>	-	-	<b>312</b>	<b>243</b>
<b>Total Droits d'utilisation</b>	-		-	<b>221</b>	-	-	<b>7 533</b>	<b>7 754</b>

#### **Echéancier des dettes locatives**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019			Total Dettes locatives
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Dettes locatives</b>	<b>1 064</b>	<b>3 137</b>	<b>782</b>	<b>4 983</b>

### **Détail des charges et produits de contrats de location**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(27)	
<b>Total Intérêts et charges assimilées (PNB)</b>	<b>(27)</b>	
Charges relatives aux contrats de location court terme	(727)	
Charges relatives aux contrats de location de faible valeur	(1 407)	
Charges relatives aux paiements de loyers variables exclus de l'évaluation de la dette	-	
Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation	-	
Profits ou pertes résultant de transactions de cession-bail	-	
Profits ou pertes résultant de modifications de contrats de location	-	
<b>Total Charges générales d'exploitation</b>	<b>(2 134)</b>	
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	(1 101)	
<b>Total Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>(1 101)</b>	
<b>Total Charges et produits de contrats de location</b>	<b>(3 262)</b>	

### **Montants des flux de trésorerie de la période**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b>Total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location</b>	<b>(3 045)</b>	

## **8.2 Contrats de location dont le Groupe est bailleur**

Les produits de contrats de location concernent uniquement des contrats de location simple.

### **Produits de contrats de location**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b>Location-financement</b>	-	
Profits ou pertes réalisés sur la vente	-	
Produits financiers tirés des créances locatives	-	
Produits des paiements de loyers variables	-	
<b>Location simple</b>	<b>238</b>	<b>266</b>
Produits locatifs	238	266

## 9 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

### Engagements donnés et reçus

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>1 805 170</b>	<b>1 806 246</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 280 782</b>	<b>1 284 436</b>
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	1 280 782	1 284 436
Ouverture de crédits confirmés	579 382	547 313
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	13 685	14 590
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	565 697	532 723
Autres engagements en faveur de la clientèle	701 400	737 123
<b>Engagements de garantie</b>	<b>524 388</b>	<b>521 810</b>
Engagements d'ordre des établissements de crédit	282 729	282 810
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	-	-
Autres garanties (1)	282 729	282 810
Engagements d'ordre de la clientèle	241 659	239 000
Cautions immobilières	39 988	39 436
Autres garanties d'ordre de la clientèle	201 671	199 564
<b>Engagements reçus</b>	<b>6 405 471</b>	<b>5 946 360</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>32 428</b>	<b>32 795</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	32 428	32 795
Engagements reçus de la clientèle	-	-
<b>Engagements de garantie</b>	<b>6 373 043</b>	<b>5 913 565</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	309 965	286 060
Engagements reçus de la clientèle	6 063 078	5 627 505
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	320 780	329 349
Autres garanties reçues	5 742 298	5 298 156

(1) Dont 274 326 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée depuis le 2 janvier 2014 pour 712 651 milliers d'euros.

## ***Instruments financiers remis et reçus en garantie***

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	3 514 811	3 487 179
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché (1)	112 170	66 990
Autres dépôts de garantie (2)	92 859	92 859
Titres et valeurs donnés en pension	168 887	189 488
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>3 888 727</b>	<b>3 836 516</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie</b>		
Autres dépôts de garantie	-	-
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>		
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension (3)	173 375	189 476
Titres vendus à découvert	-	-
<b>Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>	<b>173 375</b>	<b>189 476</b>

(1) Dépôt de garantie sur swap et pension à hauteur de 112 millions d'euros.

(2) Dans le cadre de la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie a versé un dépôt de 93 millions d'euros en amendement des précédents dépôts versés depuis le 2 janvier 2014 pour 241 millions d'euros.

(3) Au 31 décembre 2019, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie a utilisé les titres souscrits auprès des FCT Crédit Agricole Habitat 2015 et FCT Crédit Agricole Habitat 2019 comme dispositif de refinancement par mise en pension livrée. Dans le cadre des mesures d'optimisation des réserves de liquidité, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie a procédé à un échange de titres avec Crédit Agricole S.A. pour 176 millions d'euros. Les titres mis en pension (repo) par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie sont des titres Senior souscrits dans le cadre de la titrisation True Sale (TTS) des créances immobilières, réalisée au T4 2015 et auto-souscrite pour 100 millions d'euros ainsi qu'au T2 2019 et auto-souscrite pour 76 millions d'euros. Les titres pris en pension (reverse repo) par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie sont des titres éligibles BCE HQLA niveau 1, admis au ratio LCR.

### ***Créances apportées en garantie***

Au cours de l'année 2019, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie a apporté 3 505 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3 477 milliers d'euros en 2018. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie a apporté :

- 2 163 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 204 milliers d'euros en 2018;
- 229 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 246 milliers d'euros en 2018;
- 1 113 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 027 milliers d'euros en 2018.

### ***Garanties détenues et actifs reçus en garantie***

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

A l'exception des titres reçus en pension livrée, pour un montant de 168 687 milliers d'euros au 31 décembre 2019 contre 189 211 milliers d'euros au 31 décembre 2018, les garanties détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

### ***10 Reclassements d'instruments financiers***

Comme les exercices précédents, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie n'a pas opéré en 2019 de reclassement.

## **11** *Juste valeur des instruments financiers*

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion “d’exit price”).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d’arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d’autres périodes en raison de l’évolution des conditions de marché ou d’autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d’hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d’observabilité des données d’entrées utilisées dans l’évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s’applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s’applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s’agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n’existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s’agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

## 11.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

### **Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur**

	Valeur au bilan au 31/12/2019	Juste valeur au 31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
<b>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Prêts et créances</b>	<b>16 373 738</b>	<b>16 993 595</b>	-	<b>1 298 693</b>	<b>15 694 902</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>1 227 256</b>	<b>1 240 188</b>	-	<b>1 240 188</b>	-
Comptes ordinaires et prêts JJ	540 894	540 893	-	540 893	-
Comptes et prêts à terme	516 859	525 104	-	525 104	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	168 687	173 375	-	173 375	-
Prêts subordonnés	816	816	-	816	-
Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>15 146 482</b>	<b>15 753 407</b>	-	<b>58 505</b>	<b>15 694 902</b>
Créances commerciales	15 785	15 756	-	-	15 756
Autres concours à la clientèle	15 071 729	15 679 146	-	-	15 679 146
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Avances en comptes courants d'associés	28 406	28 280	-	28 280	-
Comptes ordinaires débiteurs	30 562	30 225	-	30 225	-
<b>Titres de dettes</b>	<b>516 385</b>	<b>540 658</b>	<b>534 078</b>	<b>6 580</b>	-
Effets publics et valeurs assimilées	368 004	385 361	385 361	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	148 381	155 297	148 717	6 580	-
<b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>16 890 123</b>	<b>17 534 253</b>	<b>534 078</b>	<b>1 305 273</b>	<b>15 694 902</b>

	Valeur au bilan au 31/12/2018	Juste valeur au 31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
<b>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Prêts et créances</b>	<b>15 333 364</b>	<b>15 238 676</b>	-	<b>1 185 613</b>	<b>14 053 063</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>1 117 133</b>	<b>1 130 632</b>	-	<b>1 130 632</b>	-
Comptes ordinaires et prêts JJ	366 815	366 722	-	366 722	-
Comptes et prêts à terme	560 291	573 618	-	573 618	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	189 211	189 476	-	189 476	-
Prêts subordonnés	816	816	-	816	-
Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>14 216 231</b>	<b>14 108 044</b>	-	<b>54 981</b>	<b>14 053 063</b>
Créances commerciales	14 846	14 506	-	-	14 506
Autres concours à la clientèle	14 145 918	14 038 557	-	-	14 038 557
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Avances en comptes courants d'associés	24 597	24 475	-	24 475	-
Comptes ordinaires débiteurs	30 870	30 506	-	30 506	-
<b>Titres de dettes</b>	<b>586 042</b>	<b>606 431</b>	<b>599 681</b>	<b>6 750</b>	-
Effets publics et valeurs assimilées	406 865	421 232	421 232	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	179 177	185 199	178 449	6 750	-
<b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>15 919 406</b>	<b>15 845 107</b>	<b>599 681</b>	<b>1 192 363</b>	<b>14 053 063</b>

**Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur**

	Valeur au bilan au 31/12/2019	Juste valeur au 31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>9 796 494</b>	<b>10 013 981</b>	-	<b>10 013 981</b>	-
Comptes ordinaires et emprunts JJ	669	597	-	597	-
Comptes et emprunts à terme	9 626 938	9 836 344	-	9 836 344	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	168 887	177 040	-	177 040	-
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>5 750 976</b>	<b>5 728 827</b>	-	<b>5 656 265</b>	<b>72 562</b>
Comptes ordinaires créditeurs	4 481 762	4 481 651	-	4 481 651	-
Comptes d'épargne à régime spécial	72 562	72 562	-	-	72 562
Autres dettes envers la clientèle	1 196 652	1 174 614	-	1 174 614	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>318 161</b>	<b>333 691</b>	<b>44 956</b>	<b>288 735</b>	-
<b>Dettes subordonnées</b>	-	-	-	-	-
<b>Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>15 865 631</b>	<b>16 076 499</b>	<b>44 956</b>	<b>15 958 981</b>	<b>72 562</b>

	Valeur au bilan au 31/12/2018	Juste valeur au 31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>9 506 459</b>	<b>9 636 279</b>	-	<b>9 636 279</b>	-
Comptes ordinaires et emprunts JJ	476	473	-	473	-
Comptes et emprunts à terme	9 316 495	9 439 375	-	9 439 375	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	189 488	196 431	-	196 431	-
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>5 108 431</b>	<b>5 131 391</b>	-	<b>5 073 051</b>	<b>58 340</b>
Comptes ordinaires créditeurs	3 962 906	3 962 765	-	3 962 765	-
Comptes d'épargne à régime spécial	58 340	58 340	-	-	58 340
Autres dettes envers la clientèle	1 087 185	1 110 286	-	1 110 286	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>381 193</b>	<b>404 677</b>	<b>46 821</b>	<b>357 856</b>	-
<b>Dettes subordonnées</b>	-	-	-	-	-
<b>Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>14 996 083</b>	<b>15 172 347</b>	<b>46 821</b>	<b>15 067 186</b>	<b>58 340</b>

## **11.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur**

**Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou *CVA*) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou *DVA* ou risque de crédit propre).**

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est en priorité directement déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

### ***Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation***

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

## Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>1 259</b>	-	<b>1 259</b>	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	1 259	-	1 259	-
<b>Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat</b>	<b>182 915</b>	<b>150 598</b>	<b>28 421</b>	<b>3 896</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>4 673</b>	-	<b>4 673</b>	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	4 673	-	4 673	-
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>178 242</b>	<b>150 598</b>	<b>23 748</b>	<b>3 896</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	13 374	-	13 374	-
Titres de dettes	164 868	150 598	10 374	3 896
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 896	-	-	3 896
OPCVM	160 972	150 598	10 374	-
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
<b>Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>1 446 733</b>	-	<b>1 446 733</b>	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 446 733	-	1 446 733	-
Actions et autres titres à revenu variable	3 541	-	3 541	-
Titres de participation non consolidés	1 443 192	-	1 443 192	-
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>3 201</b>	-	<b>3 201</b>	-
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>1 634 108</b>	<b>150 598</b>	<b>1 479 614</b>	<b>3 896</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques		-	-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-	-	-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	-
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>		-	-	-

	31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>3 719</b>	-	<b>3 719</b>	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres recus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	3 719	-	3 719	-
<b>Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat</b>	<b>219 400</b>	<b>187 538</b>	<b>28 022</b>	<b>3 840</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>4 837</b>	-	<b>4 837</b>	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	4 837	-	4 837	-
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>214 563</b>	<b>187 538</b>	<b>23 185</b>	<b>3 840</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	16 086	-	16 086	-
Titres de dettes	198 477	187 538	7 099	3 840
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 840	-	-	3 840
OPCVM	194 637	187 538	7 099	-
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
<b>Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>1 440 352</b>	<b>65 882</b>	<b>1 374 470</b>	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 374 470	-	1 374 470	-
Actions et autres titres à revenu variable	2 615	-	2 615	-
Titres de participation non consolidés	1 371 855	-	1 371 855	-
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	65 882	65 882	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	65 882	65 882	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	40 352	40 352	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	25 530	25 530	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>8 076</b>	-	<b>8 076</b>	-
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>1 671 547</b>	<b>253 420</b>	<b>1 414 287</b>	<b>3 840</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	-	-	-	-
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>	-	-	-	-

## Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>9 549</b>	-	<b>9 549</b>	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	9 549	-	9 549	-
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>130 286</b>	-	<b>130 286</b>	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>106 811</b>	-	<b>106 811</b>	-
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>246 646</b>	-	<b>246 646</b>	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		-	-	-

	31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>14 707</b>	-	<b>14 707</b>	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	14 707	-	14 707	-
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>130 947</b>	-	<b>130 947</b>	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>64 673</b>	-	<b>64 673</b>	-
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>210 327</b>	-	<b>210 327</b>	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	-	-	-	-
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>	-	-	-	-

**Instrument financiers valorisés selon un modèle de niveau 3**

**Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3**

**Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3**

	Total	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat								
		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI								
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres de dettes				
						Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Titres de dettes	
<i>En milliers d'euros</i>										
<b>Solde d'ouverture (01/01/2019)</b>	<b>3 840</b>	-	-	-	-	-	-	<b>3 840</b>	-	<b>3 840</b>
Gains /pertes de la période (1)	56	-	-	-	-	-	-	56	-	56
Comptabilisés en résultat	56	-	-	-	-	-	-	56	-	56
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de clôture (31/12/2019)</b>	<b>3 896</b>	-	-	-	-	-	-	<b>3 896</b>	-	<b>3 896</b>

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

<b>Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture</b>	<b>56</b>
Comptabilisés en résultat	56
Comptabilisés en capitaux propres	-

### **Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3**

Néant

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres".

## 12 Impacts des évolutions comptables ou autres événements

### Impact lié à l'application d'IFRS 9

Lors de la FTA IFRS9, les titres CARD, FI Venture et Crédit Agricole Innovations et Territoires ont été portés à tort en titres de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables et ont fait l'objet d'un transfert, à la date du 1er janvier 2019, en titres de dettes à la juste valeur par résultat pour un montant de 2 604 milliers d'euros. L'écart de réévaluation de 53 milliers d'euros a été inscrit en réserves lors du transfert.

### Mise en application d'IFRS 16

#### Bilan Actif

#### Impacts IFRS 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2019 Retraité	Impact IFRS 16	01/01/2019 Publié
Caisse, banques centrales	93 688	-	93 688
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	223 119	-	223 119
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	3 719	-	3 719
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	219 400	-	219 400
Instruments dérivés de couverture	8 076	-	8 076
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 440 352	-	1 440 352
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	65 882	-	65 882
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	1 374 470	-	1 374 470
Actifs financiers au coût amorti	15 919 406	-	15 919 406
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	1 117 133	-	1 117 133
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	14 216 231	-	14 216 231
<i>Titres de dettes</i>	586 042	-	586 042
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	10 074	-	10 074
Actifs d'impôts courants et différés (1)	45 839	1 219	44 620
Comptes de régularisation et actifs divers	263 763	-	263 763
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-	-	-
Immeubles de placement	2 131	-	2 131
Immobilisations corporelles (1)	117 892	7 533	110 359
Immobilisations incorporelles (1)	278	(2 813)	3 091
Ecart d'acquisition	-	-	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>18 124 618</b>	<b>5 939</b>	<b>18 118 679</b>

(1) L'impact IFRS 16 en immobilisations incorporelles correspond au reclassement des droits au bail de la rubrique « Immobilisations incorporelles » vers la rubrique « Immobilisations corporelles ».

## Bilan Passif

### Impacts IFRS 16 et reclassement des provisions sur risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat au 1<sup>er</sup> janvier 2019

	01/01/2019	Impact	Provisions pour risques fiscaux sur IS	01/01/2019
<i>(en milliers d'euros)</i>	Retraité	IFRS 16		Publié
Banques centrales	-	-		-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	145 654	-	-	145 654
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	14 707	-		14 707
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>	130 947	-		130 947
Instruments dérivés de couverture	64 673	-		64 673
Passifs financiers au coût amorti	14 996 083	-	-	14 996 083
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	9 506 459	-		9 506 459
<i>Dettes envers la clientèle</i>	5 108 431	-		5 108 431
<i>Dettes représentées par un titre</i>	381 193	-		381 193
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 999	-		1 999
Passifs d'impôts courants et différés	1 634	1 219		415
Comptes de régularisation et passifs divers	294 043	4 720		289 323
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-		-
Provisions	44 838	-		44 838
Dettes subordonnées	-	-		-
<b>Total dettes</b>	<b>15 548 925</b>	<b>5 939</b>	-	<b>15 542 986</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>2 575 694</b>	-	-	<b>2 575 694</b>
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>2 575 683</b>	-	-	<b>2 575 683</b>
Capital et réserves liées	434 685			434 685
Réserves consolidées	1 844 933	-		1 844 933
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	195 403			195 403
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	-	-		-
Résultat de l'exercice	100 662			100 662
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>11</b>	-		<b>11</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>18 124 618</b>	<b>5 939</b>	-	<b>18 118 679</b>

## **13 Périètre de consolidation au 31 décembre 2019**

### **13.1 Information sur les filiales**

#### **13.1.2 Soutiens aux entités structurées contrôlées**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie n'a accordé aucun soutien financier à une ou plusieurs entités structurées consolidées au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

#### **13.1.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés**

Pour plus de détails sur ces opérations de titrisation et sur l'indication de la valeur comptable des actifs concernés et des passifs associés, il est possible de se reporter à la note 6.6 "Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

Les Caisses régionales depuis 2015 ont participé à plusieurs titrisations True Sale. Ces titrisations sont des RMBS français soit autosouscrits (FCT Crédit Agricole Habitat 2015 et FCT Crédit Agricole Habitat 2019), soit placés dans le marché par le Groupe (FCT Crédit Agricole Habitat 2017 et FCT Crédit Agricole Habitat 2018).

Ces opérations se traduisent par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales et éventuellement LCL pour certains FCT, à un FCT (un par titrisation). Les FCT sont consolidés au sein du groupe Crédit Agricole.

Dans le cadre de ces titrisations, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 612 millions d'euros aux FCT.

### **13.2 Composition du périmètre**

Le périmètre de consolidation est composé de :

- la Caisse régionale consolidée par intégration globale ;
- le Fonds Commun de Placement ELSTAR (FCP contractuel de droit français au capital de

310 K€) ;

- les 95 Caisses Locales listées ci-après ;
- les FCT Crédit Agricole Habitat 2015, 2017, 2018 et 2019.

Au 31 décembre 2019 la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées aux FCT.

CAISSE LOCALE	Adresse Postale	Nom et Prénom (Président)
ARGENCES	5, RUE DU MARÉCHAL JOFFRE 14370 ARGENCES	PIAT DOMINIQUE
VAL D'ORNE ET SUISSE NORMANDE	6, PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - THURY HARCOURT 14220 LE HOM	DUMONT MICHEL
ALENCON	15, COURS CLEMENCEAU 61002 ALENCON	LIGOT MARYVONNE
ARGENTAN-EXMES	3, RUE EUGÈNE DENIS 61200 ARGENTAN	AMESLANT PATRICK
ATHIS DE L'ORNE	22 PLACE SAINT VIGOR 61430 ATHIS VAL DE ROUVRE	HALBOUT ISABELLE
AUNAY SUR ODON	2 RUE DE VILLERS - AUNAY SUR ODON 14260 LES MONTS D'AUNAY	SOLIER ANNICK
AVRANCHES	2, RUE ST GAUDENS 50300 AVRANCHES	LEGALLE DAVID
BARENTON	153, RUE DU PRÉSIDENT JOHN KENNEDY 50720 BARENTON	PRIEUR MICHEL
BARFLEUR VAL DE SAIRE	RUE SAINT-THOMAS 50760 BARFLEUR	LAINE CHRISTIAN
BARNEVILLE CARTERET	6, PLACE DU DOCTEUR AUVRET 50270 BARNEVILLE-CARTERET	MABIRE FRANCOIS
BAYEUX	6, PLACE DU MARCHÉ 14400 BAYEUX	TANQUEREL ARNAUD
BEAUMONT HAGUE	1, RUE MILLECENT - BEAUMONT HAGUE 50440 LA HAGUE	DUVAL JEAN-MARIE
BELLEME-NOCE	14, PLACE BOUCICAULT 61130 BELLEME	MAUNY OLIVIER
CAEN NORD	LIEU DIT LA BIJUDE 14112 BIEVILLE BEUVILLE	LEPELTIER BENOIT
BRECEY	11, RUE DU VAL DE SEE 50370 BRECEY	LETTIELIER PHILIPPE
BRETTEVILLE SUR LAIZE	PLACE DU MARCHÉ 14680 BRETTEVILLE SUR LAIZE	VANDERMERSCH THOMAS
BRICQUEBEC	PLACE LE MAROIS - BRICQUEBEC 50260 BRICQUEBEC EN COTENTIN	PELLERIN JEAN-LUC
BRIOUZE	RUE D'ARGENTAN 61220 BRIOUZE	DAVY FRANCINE
CAEN CENTRE	1, BOULEVARD DU MARECHAL LECLERC 14000 CAEN	BIDAMANT GILLES
CAEN OUEST	81 BOULEVARD GEORGES POMPIDOU 14000 CAEN	BARBE CYNTHIA
CAMBREMER	PLACE DE L'EGLISE 14340 CAMBREMER	VAN DEN ELSHOUT ADRIANUS
CARENTAN	13, RUE SEBLINE - CARENTAN 50500 CARENTAN LES MARAIS	MARIE HERVE
CARROUGES	AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC 61320 CARROUGES	PARFAIT CHRISTOPHE
CAUMONT L'EVENTE	19, RUE SAINT MARTIN - CAUMONT L'EVENTE 14240 CAUMONT SUR AURE	HUE SYLVIE
CENTRE PAYS D'AUGE	97, AV GUILLAUME LE CONQUÉRANT 14100 LISIEUX	CAPLAIN LAURENT
CERISY LA SALLE	12, PLACE DE LA MAIRIE 50210 CERISY LA SALLE	LECLERC VINCENT
CHERBOURG	10, RUE DE L'ANCIEN QUAI - CHERBOURG 50100 CHERBOURG EN COTENTIN	DAVENAS MARC
CONDE-TORIGNI	ROUTE DE SAINTE - SUZANNE 50890 CONDE SUR VIRE	VAUDRU JOËL
COUTANCES	8, RUE SAINT-DOMINIQUE 50200 COUTANCES	LEMIERE MICHEL
CREULLY	6, RUE DE LA MER 14470 COURSEULLES SUR MER	THIBERGE JOËL
DEVELPT EPARGNE ESSOR ECO. REG. (ECLOR)	15, ESPL BRILLAUD LAUJARDIERE 14050 CAEN CEDEX	HOFACK CHRISTINE
DIVES SUR MER	80, RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE 14160 DIVES SUR MER	BOCQUET HERVE
DOMFRONT-PASSAIS	6, RUE DE LA RÉPUBLIQUE 61700 DOMFRONT EN POIRAIE	BEUCHER FABRICE
DOUVRES LA DELIVRANDE	45 AVENUE DE LA MER 14150 OUISTREHAM	GARAFAN ALAIN
DOZULE	96, GRANDE RUE 14430 DOZULE	LEBRUN CLEMENT
ECHAUFFOUR- MOULINS	21, GRANDE RUE 61370 SAINTE-GAUBURGE	BATREL SERGE
ECOUCHE	3, RUE DES FRÈRES TERRIER - ECOUCHE 61150 ECOUCHE LES VALLEES	MONTAUFRAÏ PATRICK
EVRECY	RUE CAMILLE BLAIZOT 14210 EVRECY	DENORME OLIVIER
FLERS	3, PLACE CLAUDIUS DUPERRON 61100 FLERS	FERAY CHRISTIAN
GACE	30, GRANDE RUE 61230 GACE	ROUMIER FRANCOIS
GAVRAY	1, RUE DE LA LIBÉRATION 50450 GAVRAY	DANLOS ANNICK
GRANVILLE	14, RUE COURAYE 50400 GRANVILLE	PHILIPPEAU CHRISTINE
HONFLEUR	13, RUE DE LA RÉPUBLIQUE 14600 HONFLEUR	LANGLOIS PHILIPPE
ISIGNY SUR MER	28, PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE 14230 ISIGNY SUR MER	VASSELIN FRANCOISE
L' AIGLE	31, RUE SAINT-JEAN 61300 L' AIGLE	TAUPIN CHRISTIAN

L'ALLIERE AU NOIREAU	PLACE COLONEL CANDAU - VASSY 14410 VALDALLIERE	LENORMAND DENIS
LA CHAPELLE D'ANDAINE	43, RUE D'ALENCON - LA CHAPELLE D'ANDAINE 61140 RIVES D'ANDAINES	ROCHER GILLES
LA FERTE FRESNEL	6, ROUTE MOULINS LA MARCHE 61550 LA FERTE EN OUCHE	COISPEL PASCAL
LA FERTE MACE	56, RUE D'HAUTVIE 61600 LA FERTE MACE	CROISE FRANCK
LA HAYE-ST SAUVEUR	12, RUE DU DOCTEUR CALLEGARI - LA HAYE DU PUIITS 50250 LA HAYE	LECOUSTEY MARC
LA HAYE PESNEL	5, RUE CLAMORGAN 50320 LA HAYE PESNEL	PLANTE CHANTAL
LA VALLEE DE LA DIVES	PLACE DU MARCHÉ - SAINT PIERRE SUR DIVES 14170 SAINT PIERRE EN AUGÉ	LEMARIE GILLES
LE MELE-COURTOMER	1, RUE DU GRENIER À SEL 61170 LE MELE SUR SARTHE	GOUPY JEROME
LE MERLERAUT	1, ROUTE DE GRANVILLE 61240 LE MERLERAUT	TAUPIN PHILIPPE
LE MOLAY LITTRY	PLACE DU MARCHÉ 14330 LE MOLAY LITTRY	HAREL NICOLAS
LE THEIL SUR HUISNE	11-12, PLACE DES TEILLEULS - LE THEIL 61260 VAL AU PERCHE	LEROY VINCENT
LES PIEUX	3, RUE CENTRALE 50340 LES PIEUX	ROBINE PIA-MARIA
LIVAROT	24, RUE DU MARÉCHAL LECLERC - LIVAROT 14140 LIVAROT PAYS D'AUGE	BOMAL FRANCK
LONGNY AU PERCHE	26, RUE DE L'EGLISE 61290 LONGNY LES VILLAGES	CALBRIS NADINE
MARIGNY	10, PLACE DU DOCTEUR GUILLARD - MARIGNY 50570 MARIGNY LE LOZON	HULMER BENOIT
MESSEI	1, RUE ALFRED RIEGLER 61440 MESSEI	JULIEN PATRICK
MONDEVILLE CAGNY	46 RUE CHAPRON 14120 MONDEVILLE	HARDY PASCAL
MORTAGNE-BAZOCHES	PLACE NOTRE DAME 61400 MORTAGNE AU PERCHE	DAOUT GILLES
MORTAIN	6, RUE DU ROCHER 50140 MORTAIN BOCAGE	MONDHER MARYLINE
ORBEC EN AUGÉ	123, RUE GRANDE 14290 ORBEC	LEROUX CECILE
PAYS DE FALAISE	13, RUE DE LA PELLETERIE 14700 FALAISE	HOFLACK CHRISTINE
PERCY	41, AVENUE DU GÉNÉRAL BRADLEY - PERCY 50410 PERCY EN NORMANDIE	ANDRE REGIS
PERIERS	2, RUE DE BASTOGNE 50190 PERIERS	HERVIEU GÉRARD
PONT L'EVEQUE	3, RUE DU CATELET 14130 PONT L'EVEQUE	LANGIN WILLIAM
PONTORSON- LE MONT ST MICHEL	1, RUE LECONTE DE LISLE 50170 PONTORSON	SANSON ALEXIS
PUTANGES	PLACE NOTRE DAME - PUTANGES PONT ECREPIN 61210 PUTANGES LE LAC	DELANGE CATHERINE
REMALARD	28, PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - REMALARD 61110 REMALARD EN PERCHE	HAREAU MARYLENE
CAEN SUD	136 RUE DE FALAISE 14000 CAEN	CLEMENT PHILIPPE
SAINTE HILAIRE DU HARCOUET	107, PLACE LOUIS DELAPORTE 50600 SAINTE HILAIRE DU HARCOUET	CHARUEL LOÏC
SAINTE JAMES	2, RUE PATTON 50240 SAINTE JAMES	GUERULT CATHERINE
SAINTE LO	7, PLACE DU CHAMP DE MARS 50002 SAINTE LO	MAZIER CELINE
SAINTE MARTIN DES BESACES	3 RUE DES ECOLES - SAINTE MARTIN DES BESACES 14350 SOULEUVRE EN BOCAGE	FABIEN PIERRE
SAINTE PIERRE DES NIDS	5, RUE BOURG L'ABBE 53370 SAINTE PIERRE DES NIDS	RICHER MICHEL
SAINTE SEVER	21, PLACE ALBERT LEBRUN - SAINTE SEVER 14380 NOUES DE SIENNE	DUPARD BENEDICTE
SAINTE MERE EGLISE	6, RUE DE VERDUN 50480 SAINTE MERE EGLISE	FLAMBARD BERTRAND
SEES MORTRÉE	90, RUE DE LA RÉPUBLIQUE 61500 SEES	TAUPIN DAMIEN
SOURDEVAL	1, AVENUE BERNARDIN 50150 SOURDEVAL	DESMASURES JEAN CLAUDE
SAINTE CLAIR SUR ELLE	8, RUE DE LA LIBÉRATION 50990 ST CLAIR SUR L'ELLE	LEVILLAIN NADINE
TESSY SUR VIRE	PLACE DE LA LIBÉRATION - TESSY SUR VIRE 50420 TESSY BOCAGE	PLANDIERE CATHERINE
TILLY SUR SEULLES	5, RUE DE BAYEUX 14250 TILLY SUR SEULLES	DARY MARTINE
TINCHEBRAY	26, GRANDE RUE 61800 TINCHEBRAY BOCAGE	JULIENNE CATHERINE
TOUROUVRE	10 RUE DU 8 MAI 1945 - TOUROUVRE 61190 TOUROUVRE AU PERCHE	SYLVESTRE JEROME
TROARN	PLACE PAUL QUELLEC - TROARN 14670 SALINE	RAVENEL CHRISTIAN
TROUVILLE SUR MER	22, BOULEVARD FERNAND MOUREAUX 14360 TROUVILLE SUR MER	QUENOUILLE DIDIER
TRUN	PLACE DE LA MAIRIE 61160 TRUN	BOZO FRANK
VALOGNES	3, RUE DU PALAIS DE JUSTICE 50700 VALOGNES	POISSON ANTHONY

VILLEDIEU LES POELES	29, RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - VILLEDIEU LES POELES 50800 VILLEDIEU POELES ROUFFIGNY	MALBAULT DENIS
VILLERS BOCAGE	28 RUE PASTEUR 14310 VILLERS BOCAGE	LEGUAY CHANTAL
VIMOUTIERS SAP EN AUGE	PLACE DU 13ÈME ARRONDISSEMENT 61120 VIMOUTIERS	ROBILLARD JOELLE
VIRE	16, RUE ANDRÉ HALBOUT - VIRE 14500 VIRE NORMANDIE	ALLAIN ANNICK

## 14 Participations et entités structurées non consolidées

### 14.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés à la juste valeur par résultat ou la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

#### 14.1.1 Entités non intégrées dans le périmètre de consolidation

Les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable non intégrées dans le périmètre de consolidation, sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Entités non consolidées	Siège social	% d'intérêt		Motif d'exclusion du périmètre de consolidation
		31/12/2019	31/12/2018	
SAS CA NORMANDIE IMMOBILIER	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
SAS SOFINORMANDIE	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
SAS BRITLINE	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
SAS FONCIERE DE L'ESPLANADE	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
CREDIT AGRICOLE INNOVE EN NORMANDIE	France	50,00%	50,00%	Entité non significative

#### 14.1.2 Titres de participation non consolidés et présentant un caractère significatif

Les titres de participation représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10 % n'entrant pas dans le périmètre de consolidation sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Titres de participation non consolidés	Siège social	% d'intérêt		Montant des capitaux propres (1)	Résultat du dernier exercice (1)
		31/12/2019	31/12/2018		
ACTICAM	France	12,95%	12,95%	NC	NC
CA GRAND OUEST CAPITAL AMORCAGE	France	12,50%	12,50%	NC	NC
COFINIM	France	11,11%	11,11%	NC	NC
COFINO	France	11,11%	11,11%	NC	NC
FONCINVESTIS	France	34,19%	34,19%	NC	NC
NORMANDIE HORIZON	France	14,85%	14,85%	NC	NC
SARL LE LABRADOR	France	30,00%	30,00%	NC	NC
SAS RIVE DROITE	France	10,00%	10,00%	NC	NC
SCI CENTRE COMMERCIAL RIVES DE L'ORNE	France	22,39%	22,39%	NC	NC
SICA DE L'ODON	France	20,00%	20,00%	NC	NC
SOCIETE CIVILE DU VAL D'ORNE	France	18,80%	18,80%	NC	NC
UNEXO	France	12,95%	12,95%	NC	NC
UNEXO FINANCEMENT	France	12,00%	12,00%	NC	NC
UNEXO GESTION	France	12,95%	-	NC	NC

(1) Le montant des capitaux propres et le résultat du dernier exercice peuvent être omis lorsque, en raison de leur nature, leur divulgation porterait gravement préjudice à une des entreprises auxquelles elles se rapportent. Dans ce cas, il est fait mention du caractère incomplet des informations données.

## **14.2 Informations sur les entités structurées non consolidées**

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

### ***Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus***

Au 31 décembre 2019, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie a des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

#### Fonds de placement

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie investit dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

### ***Informations sur les risques associés aux intérêts détenus***

## Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre **2019** et au 31 décembre 2018, l'implication de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie dans des entités structurées non consolidées est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie dans les tableaux ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2019															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement (1)				Financement structuré (1)			
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale		
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	143 778	143 778	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>143 778</b>	<b>143 778</b>	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Engagements donnés</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Bilan des entités structurées non consolidées</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>3 707 650</b>	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note "Exposition au risque de crédit" et dans la note "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

	31/12/2018															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement (1)				Financement structuré (1)			
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale		
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
<i>En milliers d'euros</i>																
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	178 855	178 855	-	-	-	-	-	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>178 855</b>	<b>178 855</b>	-	-	-	-	-	
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Engagements donnés</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Engagements de financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Engagements de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total Bilan des entités structurées non consolidées</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>7 718 575</b>	-	-	-	-	-	-	

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note "Exposition au risque de crédit" et dans la note "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

### **Exposition maximale au risque de perte**

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de *credit default swap* pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

### **15 Événements postérieurs au 31 décembre 2019**

#### **➤ Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Crédit Agricole S.A. démantèlera le 2 mars 2020 35% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, cette opération se traduira par une baisse des engagements donnés de 96 millions d'euros et une baisse du dépôt de garantie apporté à Crédit Agricole S.A de 32,5 millions d'euros.